

CITÉ DE MAISONNEUVE

GREFFE

Dossiers administratifs
thématiques

Élections

6 février 1902 -
22 février 1918

P25/B1,150

125-30-1

125/1917

Liste électorale ayant servi à la votation, février 1917

Plaintes contre ladite liste

Corrections

Bureau de révision

Procès verbal, etc.etc.

~~Voir (carton isolé qui suit immédiatement le présent dossier).~~

###

Consulter la feuille suivante

CITE DE MAISONNEUVE

No.125 archives

DOSSIER DES ELECTIONS. 1 Fev/17

125/17 Original de la liste des électeurs municipaux et révision de la dite liste: Documents remis à Cité de Montréal, bureau du greffier, ce 22 février, 1918. (MLL)

No 1430

Département des Archives Municipales
Municipal Archives Department

Remis à } M
Delivered to }
pour le Dépt. }
for Dept. }

Montréal, 191

Forme 980-1 L.-9-13

No 1430 DEPARTEMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES
MUNICIPAL ARCHIVES DEPARTMENT

RECU du Département des Archives, ~~pour lesquels je me rends responsable~~, les documents suivants,
RECEIVED from the Archives Department, ~~for which I hold myself responsible~~, the following documents

~~pour lesquels je me rends responsable~~ } Original de la liste
~~for which I hold myself responsible~~ } des électeurs municipaux et révision de la dite liste.
pour Maisonneuve (Remis au B. du Greffier de Montréal le 22 fev. 1918. M.L.L.)

Bureau du Greffier
[Signature]

Montréal, 6 mars. 1918

Ce reçu sera rendu sur retour des documents ci-dessus.
This receipt will be given back on return of the above.

125-30-3
-2
La Presse
Le Journal
Le Soleil
Etc.
Egl. Mais.
L'Union

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC

Le soussigné donne avis public qu'il a préparé la liste des électeurs municipaux de cette Cité, laquelle est déposée au bureau municipal.

Toute personne peut d'ici à quinze jours en prendre connaissance et déposer audit bureau sa plainte par écrit.

Maisonneuve, ce vingt-neuvième jour de décembre, mil neuf cent seize.

29, 30 Dec/16, 2, 4, 5, 8 & 10 Janv/17

J. M. Amiot Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

CITY OF MAISONNEUVE
PUBLIC NOTICE

The undersigned gives public notice that he has prepared the list of municipal electors of this City which is deposited at the municipal office.

Every person may within fifteen days take communication of it and make at the said office his complaint in writing.

Maisonneuve, this twenty-ninth day of December, nineteen hundred and sixteen.

J. M. Amiot Sec. Treas.
of the City of Maisonneuve.

Je, soussigné, constable assermenté, certifie sous mon serment d'office que j'ai ce jour affiché l'avis public ci-dessus à au moins deux endroits les plus publics de cette Cité.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce vingt-neuvième jour de décembre, mil neuf cent seize.

B. Vinette
Constable assermenté

29th Dec. 1916.

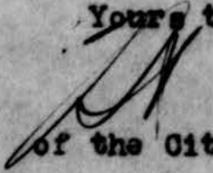
Star,
Montreal.

Gentlemen:-

Please insert in your newspaper, the
enclosed public notice at the dates therein mentioned.

I remain

Yours truly


Sec. Treas.
of the City of Maisonneuve.

AT/

FOURRURES A VENDRE

BEAU manteau rat musqué, 50 pouces de long, à vendre à sacrifice, cause malade. Aucune offre refusée. 1409 St-Amand. Craig est, tél. Est 5288. 47-3

PIANOS, ORQUES A VENDRE

TRES joli piano à vendre, prix pour payer, seulement \$100 comptant. Vendeur, 482 avenue Mont-Royal Est, Toronto, à côté \$350. Ne manquez pas cette chance. 47-3

ON DEMANDE A ACHETER

LES PLUS hauts prix payés pour habits, fourures, etc., etc. M. J. Racicot, Berne ou téléphoner à Est 7484, M. Haff, 2884 Craig Est, 3 parties à l'ouest St-Hubert. 40-28

LE MARCHÉ DU JOUR

Suite de la première page. valent pas égarer, encore moins surpasser les prix offerts par les marchands de gros et de détail. Autrement, à quel bon vent sur le marché? Le consommateur ne ferait-il pas mieux d'acheter son dîner du Jour de l'An à l'épicerie qu'il a toujours à sa portée? Tel étaient les propos, souvent très vifs, échangés dans la salle du marché.

Le Vatican vient d'acheter le contrôle de trois autres journaux. Rome, 28.—Le pape vient de donner une nouvelle preuve de sa sollicitude à l'égard de la presse. Graciosa à son initiative, le Vatican a acheté la vieille société catholique de presse connue sous le nom de "Società Editrice Romana". Les nombreux journaux dans les villes et dans les provinces, qui étaient autrefois sous le contrôle de cette société, seront désormais dirigés directement par le Vatican; ce sont, notamment: le "Corriere d'Italia"; de Rome; l'"Italia", de Milan; et l'"Avanti!", de Florence. Jusqu'ici, le seul journal qui était l'organe du Vatican était l'"Osservatore Romano", fondé il y a cinquante-ans. Le mot d'ordre de ces journaux sera: "patriotisme et catholicisme".

On attache une grande importance, dans les cercles ecclésiastiques, à la congrégation du consistoire de saint-siège, au sujet du choix des prêtres destinés à devenir évêques, aux Etats-Unis. Les archevêques américains reçoivent, par ce décret, une importance bien plus grande dans le choix des évêques. Et, si leurs suffrages doivent se réunir en privé et procéder, dans le plus grand secret, au triage des sujets. Leurs recommandations sont ensuite transmises au saint-siège.

On comprend à l'empresse que les hôteliers de Montréal, lorsqu'ils ont été informés de la sortie de l'hôpital du cortège quittant l'Institution; un groupe de gardes-malades regardant passer le convoi funéraire; les porteurs et les gardes; le cortège passant devant la gare du C. N. R.; le prêtre officiant et ses deux assistants; la levée du corps à l'église; soldats blessés portant les couronnes de fleurs qui furent déposées sur la tombe du défunt.

CADEAUX

Boîte de Toilette pour Dame, \$2.00 en montant. Set à Manicure \$1.75 en montant. SUCRE 7c. Le meilleur sucre granulé de République. Vente spéciale pour toute la semaine prochaine. \$3.50 et plus.

BLACK & WHITE, 502 rue NOTRE-DAME Ouest

BLUMENTHAL Le plus grand magasin de vêtements

De Merveilleuses Offres Complètes et Pardessus Gens pour Sa

Chaque vêtement est nouveau de chez fabricants et tous sont également fini supérieurs. COMPLETS Pardessus de \$15.00 et \$18.00, pour samedi. Pardessus de \$20.00 et \$22.00, pour samedi. Pardessus de \$25.00, pour samedi. Pardessus de \$20.00, pour samedi. Pardessus de \$25.00, pour samedi. Pardessus de \$28.00 et \$30.00, pour samedi. Doublés en Soie et en Satin VETEMENTS DE GARÇONNETS Splendides qualités, modèles, dessins et tissus. Toutes les grandeurs.

COMPLETS \$4.50 pour Complet Norfolk de \$7.50 \$5.50 pour Complet Norfolk de \$8.50 \$6.75 pour Pardessus Ulster de garçonnets, de \$9.00 pour Pardessus pour garçonnets, de \$8.00 \$10.50 pour Pardessus pour garçonnets, de \$9.50 \$12.50 pour TRES SPECIAL Pardessus en Mackinaw pour enfants, y compris casque et guêtres pour âges de 3 à 7 ans. \$6.50 Prix ordinaire \$9.00 pour

COMPLETS \$4.50 pour Complet Norfolk de \$7.50 \$5.50 pour Complet Norfolk de \$8.50 \$6.75 pour Pardessus Ulster de garçonnets, de \$9.00 pour Pardessus pour garçonnets, de \$8.00 \$10.50 pour Pardessus pour garçonnets, de \$9.50 \$12.50 pour TRES SPECIAL Pardessus en Mackinaw pour enfants, y compris casque et guêtres pour âges de 3 à 7 ans. \$6.50 Prix ordinaire \$9.00 pour

COMPLETS \$4.50 pour Complet Norfolk de \$7.50 \$5.50 pour Complet Norfolk de \$8.50 \$6.75 pour Pardessus Ulster de garçonnets, de \$9.00 pour Pardessus pour garçonnets, de \$8.00 \$10.50 pour Pardessus pour garçonnets, de \$9.50 \$12.50 pour TRES SPECIAL Pardessus en Mackinaw pour enfants, y compris casque et guêtres pour âges de 3 à 7 ans. \$6.50 Prix ordinaire \$9.00 pour

OUVERT SAMEDI JUSQU'A 11 P.M. J.A. Blumenthal LIMITED Edifice Blumenthal, rues Ste-Catherine.

26X

P25/B1,150

12

74



CARTES DE PROFESSION

AVOCATS
BANKER, W.A.C.M., avocat, 55 rue Saint-Jacques, Tél. Main 1752.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Dr NAP. DESJARDINS, chirurgien-dentiste, 20 St-Henri, 131 St-Denis, près Marie-Anne.

MEDECINS
Docteur JOS. N. CHAUSSÉ, Spécialité: Toies urinaires, Maladies de la peau.

NOTAIRES
CREPEAU, OTHON, notaire, 20 St-Jacques, Tél. Main 482.

PROFESSEUR DE PIANO
CONSERVATOIRE RACIOT, 125 Berri, affilié à l'Institut Lantéot.

PROFESSEUR DE VIOLON
PROFESSEUR J. J. GOULET, 96 rue Mansfield, près St-Catherine.

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS
LA BANQUE DE QUEBEC et LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Les Petits Achats

Tel est le titre d'un livre que tous ceux qui font des économies devraient lire. Ils y trouveraient des indications utiles sur la manière de valoir par versements mensuels des valeurs qui rapportent des rentes.

M. PAUL DE MARTIGNY
au Bureau de Montréal de la Maison BRYANT, DUNN & CO.,

Butte, Copper & Zinc
Ces valeurs ont rapidement récupéré par l'annonce des augmentations de dividendes.

J. J. Carew & Co.
Bureau de Montréal, 47, rue St-François-Xavier.

DOMINION COAL COMPANY
BUREAU GENERAL DES VENTES
DE RUE ST-JACQUES MONTREAL

Service National
Avis public est par les présentes donné que le Conseil de Ville, ayant été prié par les autorités du gouvernement fédéral de coopérer avec elles pour faire un dénombrement des hommes valides du Canada, demande instamment aux citoyens en général de remplir les cartes qui ont été transmises par la Commission du Service National et de les renvoyer, dans le plus court délai possible, avec les détails complets comme on le demande.

M. MARTIN.
Bureau du Maire, Hôtel de Ville, Montréal, 28 déc. 1916.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-secrétaire, Secrétaire-Treasurer de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que provinciales et scolaires, pour l'année commencent le 1er mai, 1916 et se terminent le 31 mai, 1917, à été complété et qu'il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve.

FINANC COMMERCIAL ET

LA MATINEE A LA BOURSE

LE QUEBEC DEPLOIE UNE FERMETE REMARQUABLE, CE MATIN, ET SE PLACE A LA TETE DU MARCHE SOUS LE RAPPORT DE L'ACTIVITE.

Le marché local a ramené l'espoir de la clientèle spéculative. L'ouverture de la séance de ce matin. Malheureusement la jolote ne fut que de courte durée. A peine que quelques valeurs jusque-là cotées, toutes s'élevèrent au milieu de quelques déclarations de la Banque de France à l'exception du Québec qui, en outre d'avoir débuté très ferme à 32, s'éleva au milieu de la descente générale des stocks, de deux points et demi à 35 1/2.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer. L'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

On attribue à cette raison avant que aux perspectives favorables qu'a lancées l'annonce de la dernière séance de la Banque d'Angleterre, qui a été évalué au milieu de l'impression produite dans les cercles financiers par la situation du stock et de la dévaluation du chemin de fer.

IMPORTANTES DECLARATIONS

DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE, M. GEORGES PALLAN.

PARIS, 29 — M. Georges Pallan, le gouverneur de la Banque de France, a émis la communication suivante, au sujet de la récente nomination de la Banque d'Angleterre comme agent de la Federal Reserve Bank de New York.

J'ai lu dans les journaux une déclaration de Washington concernant la nomination de la Banque d'Angleterre comme agent de la Federal Reserve Bank de New York.

Je suis convaincu que la Banque d'Angleterre, en acceptant cette nomination, a fait une déclaration de sa confiance dans la politique financière de la Banque de France.

Je suis convaincu que la Banque d'Angleterre, en acceptant cette nomination, a fait une déclaration de sa confiance dans la politique financière de la Banque de France.

Je suis convaincu que la Banque d'Angleterre, en acceptant cette nomination, a fait une déclaration de sa confiance dans la politique financière de la Banque de France.

Je suis convaincu que la Banque d'Angleterre, en acceptant cette nomination, a fait une déclaration de sa confiance dans la politique financière de la Banque de France.

Je suis convaincu que la Banque d'Angleterre, en acceptant cette nomination, a fait une déclaration de sa confiance dans la politique financière de la Banque de France.

Je suis convaincu que la Banque d'Angleterre, en acceptant cette nomination, a fait une déclaration de sa confiance dans la politique financière de la Banque de France.

Je suis convaincu que la Banque d'Angleterre, en acceptant cette nomination, a fait une déclaration de sa confiance dans la politique financière de la Banque de France.

Je suis convaincu que la Banque d'Angleterre, en acceptant cette nomination, a fait une déclaration de sa confiance dans la politique financière de la Banque de France.

Je suis convaincu que la Banque d'Angleterre, en acceptant cette nomination, a fait une déclaration de sa confiance dans la politique financière de la Banque de France.

Je suis convaincu que la Banque d'Angleterre, en acceptant cette nomination, a fait une déclaration de sa confiance dans la politique financière de la Banque de France.

Je suis convaincu que la Banque d'Angleterre, en acceptant cette nomination, a fait une déclaration de sa confiance dans la politique financière de la Banque de France.

Je suis convaincu que la Banque d'Angleterre, en acceptant cette nomination, a fait une déclaration de sa confiance dans la politique financière de la Banque de France.

Je suis convaincu que la Banque d'Angleterre, en acceptant cette nomination, a fait une déclaration de sa confiance dans la politique financière de la Banque de France.

Je suis convaincu que la Banque d'Angleterre, en acceptant cette nomination, a fait une déclaration de sa confiance dans la politique financière de la Banque de France.

LE MARCHE DE NEW-YORK

APRES UNE OUVERTURE EN HAUSSE, LES STOCKS SE RESSAISSENT VIVEMENT EN COURS DE SEANCE.

NEW-YORK, 29 (1630) — La dernière session de l'année a été l'objet d'une forte pression. Le Steel fut le plus lourd de tous les stocks sur un gain de 3,000 parts à 103 1/2.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

NEW-YORK, 29 — midi — Il n'a fallu qu'un peu de vent pour renverser les prix à leur niveau d'hier. Le Steel et les autres valeurs montèrent.

LES CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT CANADIEN TERMINENT LA MEILLEURE ANNEE DE LEUR EXISTENCE

Considérable augmentation du trafic et gros surplus en perspective. — Le matériel roulant accru. — Précautions contre l'enlèvement par la neige. — Une surchauffure des locomotives épargne quantité de combustible. — Il y a peu de constructions nouvelles, aux usines de Moncton, qui sont prises par la réparation et le renouvellement des voitures.

La population des Provinces maritimes et, particulièrement celle de Moncton, aimerait à savoir que les chemins de fer du gouvernement canadien viennent de terminer la meilleure année de leur existence.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

On sait, en effet, que le trafic a augmenté dans une large mesure, l'an dernier, et que le ministre va déclarer devant le Parlement un surplus considérable. Les perspectives étant encore meilleures pour la présente année.

26X

P25/B1,150

12

15

Division des chemins de fer du gouvernement canadien

125-50-3

- 3 -

N O M I N A T I O N

AVIS PUBLIC AUX ELECTEURS MUNICIPAUX
de la
CITE DE MAISONNEUVE

Vous êtes par les présentes convoqués en assemblée générale pour la nomination de six Conseillers pour représenter les quartiers Est, Centre et Ouest de cette Cité, et d'un Maire pour représenter la Cité de Maisonneuve, lundi, le quinzième jour de janvier, mil neuf cent dix-sept, à 10 hrs. de l'avant-midi, à l'Hôtel-de-Ville de Maisonneuve (Salle du Conseil), où aura lieu la nomination.

Donné à Maisonneuve ce cinquième jour de janvier, mil neuf cent dix-sept.

J. W. Amthor Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

N O M I N A T I O N

PUBLIC NOTICE TO THE MUNICIPAL ELECTORS
of
THE CITY OF MAISONNEUVE

You are by these presents called in general meeting for the nomination of six Councillors to represent the East, Centre & West Ward of this City in the Council of the City of Maisonneuve, and of a Mayor to represent the City of Maisonneuve, on Monday, the fifteenth day of the month of January, nineteen hundred and seventeen, at 10 o'clock a.m., at Maisonneuve City Hall (Council Chamber), where the nomination will take place.

Given at Maisonneuve, this fifth day of January, nineteen hundred and seventeen.

J. W. Amthor Sec. Treas.
of the City of Maisonneuve.

Notable assent, certifié sous
le sceau de la Ville de Maisonneuve ce jour affiché l'avis

J. J. Larocque

125-30-3

- 3 -

N O M I N A T I O N

AVIS PUBLIC AUX ELECTEURS MUNICIPAUX
de la
CITE DE MAISONNEUVE

Vous êtes par les présentes convoqués en assemblée générale pour la nomination de six Conseillers pour représenter les quartiers Est, Centre et Ouest de cette Cité, et d'un Maire pour représenter la Cité de Maisonneuve, lundi, le quinzième jour de janvier, mil neuf cent dix-sept, à 10 hrs. de l'avant-midi, à l'Hôtel-de-Ville de Maisonneuve (Salle du Conseil), où aura lieu la nomination.

Donné à Maisonneuve ce cinquième jour de janvier, mil neuf cent dix-sept.

J. P. Amato Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

N O M I N A T I O N

PUBLIC NOTICE TO THE MUNICIPAL ELECTORS
o f
THE CITY OF MAISONNEUVE

You are by these presents called in general meeting for the nomination of six Councillors to represent the East, Centre & West Ward of this City in the Council of the City of Maisonneuve, and of a Mayor to represent the City of Maisonneuve, on Monday, the fifteenth day of the month of January, nineteen hundred and seventeen, at 10 o'clock a.m., at Maisonneuve City Hall (Council Chamber), where the nomination will take place.

Given at Maisonneuve, this fifth day of January, nineteen hundred and seventeen.

J. P. Amato Sec. Treas.
of the City of Maisonneuve.

Je, soussigné, constable assermenté, certifie sous mon serment d'office que j'ai ce jour affiché l'avis public ci-dessus à au moins deux endroits les plus publics de cette Cité.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce cinquième jour du mois de janvier, mil neuf cent dix-sept.

F. Lamicia Constable assermenté

REPRISE

125-30-44

41

cert. rech. 800/100
à M. Desjardins

BULLETIN DE PRESENTATION
CITE DE MAISONNEUVE

Nous, soussignés, électeurs de la Cité de Maisonneuve,
nommons par les présentes M. J.B.O. Hubert Desjardins
gérant de manufacture No 426 Rue Pie IX
candidat à l'élection qui doit avoir lieu d'un Maire pour
représenter la Cité de Maisonneuve.

EN FOI DE QUOI, nous avons signé à Maisonneuve,
ce dixième----- jour de janvier 1917.

Noms.	Occupation.	Qualité donnant le cens électo- ral	Résidence
↓ M. F. X. Dupres			460 Rue Pie IX Baul P.
↓ M. Rivest	Manufacturier Cidant		631 Ontario L
↓ Dr. J. M. Leclair	Medecin		426 Rue IX P
↓ G. Linaud	Comptable		59. 4 ^e rue Acaemic P.
↓ E. Gauthier	Electricien		137 Ontario P.
↓ Philippe Lamer	Comptable		52 Adam P.
↓ M. Chartrand	Emploie d'ombier		214 Orleans P.
↓ J. G. Pellerin	Chapelier		657 Adam L.
↓ J. Bourassa	Syntheur		628 Adam L.
↓ J. Macdonald	Agent d'assurances		57 2 ^e rue Aca. M. O. L.
.....		
↓ V. Rousseau	Recepteur		592 Lafontaine L.
↓ Romeo Larocq	Facteur		71 Orleans L.
↓ M. J. Malenfant	Entrepreneur		180 Orleans P.
↓ J. Du Sault	Administrateur		1074 Blvd Pie IX L
↓ Eug. Millette	Commissaire		588 Rue Adam mais P.
↓ A. Leduc	Notaire		428 Baul. Pie IX P.
↓ J. M. Robich	Paucher		583 Ste Catherine L.

Die C. Bourbonnais ^{notaire} L. 264 P. 1x
 Hermis des Noues ^{couche-maître} P. 243 Desjardins
 Aug. Caprin ^{agent.} 348 Bourbonnais L
 Alfred Lavosé 394 Bourbonnais
 Théodore ^{agent d'assurances.} 363 Letourneau L
 Gasparat ^{commiss.} 1028 Jansé Dax L
 J. Sarac ^{entrepreneur} 113 Letourneau P
 Stap. H. F. ^{entrepreneur} 305 Adolphe P.
 M. Gauthier ^{Comptable} 163 Ave. LaSalle L
 J. Morency ^{Agent} 154 Orleans L
 J. E. ^{adame} 81-5 Ave. L.

Je, Napoléon Houle, cordonnier, de la Cité de Maisonneuve,
jure solennellement que je connais MM. N.F.X. Dufresne, Nap. Rivet,
Dr. J.M. Pellerin, L. Gélinas, Geo. Gauthier, Philippe Lasnier & ~~Chouinard~~

et autres. Sur la liste.

et qu'ils sont habiles, comme électeurs municipaux de la
Cité de Maisonneuve, à voter à une élection d'un Maire
pour représenter ledite Cité, de Maisonneuve, et qu'ils ont
respectivement signé le bulletin de présentation qui précède,
de leurs signatures ou marques, en ma présence, et de plus
que je connais ledit M. J.B.O. Hubert Desjardins, -----
qui y est nommé candidat et qu'il a signé son consentement
à la présentation en ma présence.

Assermenté devant moi à Mai-)
sonneuve, ce treizième jour)
de janvier 1917..)

Nap. Houle

J. B. O. Hubert Desjardins

Province de Québec,
District de Montréal,
Ville de Maisonneuve.

Déclaration de Mr. J.B.O. Hubert Desjardins,-----
à être déposée et remise entre les mains du Secrétaire-Trésorier
de la Ville de Maisonneuve, avant la mise en nomination.

Cité

Je, soussigné, J.B.O. Hubert Desjardins, de la Cité de
Maisonneuve----- Maire, candidat à l'élec-
tion qui doit avoir lieu d'un conseiller pour représenter le
quartier----- de la Ville de Maisonneuve, au Conseil
de cette Ville, étant dûment assermenté sur les Saints Evangi-
les, déclare Cité

10. Que je suis du sexe masculin, majeur et sujet de Sa
Majesté;

20. Que je sais lire et écrire;

30. Que j'ai eu ma résidence ou place d'affaires dans
les limites de cette Ville, pendant les six mois précédant
cette élection; Cité

40. Que je suis habile suivant la loi et que j'ai le sens
d'éligibilité requis pour exercer les fonctions de conseiller
de la Ville de Maisonneuve; MAIRE
Cité

50. Que je possède comme propriétaire depuis douze mois
en mon nom propre, tel qu'il appert au certificat authentique
que je transmets avec la présente, le ou les immeubles qui me
rend ou me rendent éligible, savoir:

Les lots Nos. 14-233 & 234 des plan et livre de renvoi
officiels du Village Incorporé d'Hochelaga.

60. Que je transmets avec la présente un certificat démon-
trant que je suis porté au rôle d'évaluation en force de cette
Ville, comme propriétaire de cet ou ces immeubles.

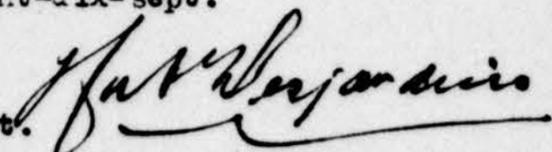
Cité

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizieme
jour du mois de Mars mil neuf cent-dix-sept.

JANVIER

Prise et assermentée devant moi à
Maisonneuve, ce treizieme jour
du mois de Mars mil neuf cent-dix-sept.

JANVIER



Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

Cité

Province de Québec,
District de Montréal,
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Cité
de Maisonneuve, certifie que le ou les immeubles suivants
sont portés au rôle d'évaluation en force de cette Cité
comme appartenant à M.J.B.O. Hubert Desjardins, de la Cité
de Maisonneuve,-----savoir:

Les lots Nos.14-233 & 234 des plan et livre de
renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga et sont
portés au rôle d'évaluation en force pour l'année courante
à la somme de \$13,000.00.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce treizième
jour de janvier 1917.

 - Sec.-Trés
de la Cité de Maisonneuve.

Signé par lesdits électeurs en présence de M. Napoléon
Houle, Cordonnier, de la Cité de Maisonneuve, -----

Je, ledit J. B. O. Hubert Desjardins, -----
nommé dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens
à cette présentation.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième
jour de janvier 1917.

J. B. O. Hubert Desjardins

1125-30-43

4 2

BULLETIN DE PRESENTATION
CITE DE MAISONNEUVE

Nous, soussignés, électeurs de la Cité de Maisonneuve,
nommons par les présentes M. LEVIE TREMBLAY, bourgeois,
No. 76 Rue Aird
candidat à l'élection qui doit avoir lieu d'un Maire pour
représenter la Cité de Maisonneuve.

EN FOI DE QUOI, nous avons signé à Maisonneuve,
ce 10ème jour de janvier 1917.

Noms.	Occupation	Qualité donnant le cens électo- ral	Résidence
✓ Jos H. Baron	op		614 Adam architecte
✓ Dr J. Duteil	medecin		1115 Coteau
✓ Joseph Legault	entrepreneur		395 Lasalle
✓ M. L. L. L.			210 rue Hamer
✓ M. L. L. L.			Res 507 Lafontaine
✓ J. Th. Legault	tailleur		405 Lasalle
✓ Laroue	Propriétaire		177 Lasalle
✓ L. L. L.	Entrepreneur		170 Bourbonniere
✓ L. L. L.			127 St. J. X
✓ Edmond Tessier			270. Wm David Entrepreneur
✓ Louis Brouillard			950 Orleans
✓ J. Buisson			266 Wm David Entrepreneur
✓ Onésime LaChapelle			268 St. David
✓ Jos Dumont			92 Ave. Marchand
✓ Louis Langlois			58 Seconde Ave. St. Charles
✓ M. L. L. L.			220. Fourth St

Diri Tremblay	L	909	Leboucher
x P. Laberge	L	364	Bld. Ste IX
x E. Allard	L	644	Defar din
J.B. Maurice	L	585	Bourbonnais
Moise Hamel	L	585	Bourbonnais
Pierre Lamy	L	860	St. Marie
x My Pincleau	L	396	Bourbonnais
G. Hamard		707	Cartier
Ch. Eug. Flomoy		170	Orléans
Henri Bayle		361	Lasalle
Edmond Leclair	L	655	St. James

Province de Québec,
District de Montréal,
Ville de Maisonneuve.

Déclaration de Mr. LEVIE TREMBLAY-----
à être déposée et remise entre les mains du Secrétaire-Trésorier
de la Ville de Maisonneuve, avant la mise en nomination.

Cité

Je, soussigné, Lévie Tremblay, de la Cité de Maisonneuve, candidat à l'élection qui doit avoir lieu d'un ~~Maire~~ pour représenter le ~~Quartier~~ de la Cité de Maisonneuve, au Conseil de cette Ville, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare:

10. Que je suis du sexe masculin, majeur et sujet de Sa Magesté;

20. Que je sais lire et écrire;

30. Que j'ai eu ma résidence ou place d'affaires dans les limites de cette Cité, pendant les six mois précédant cette élection;

40. Que je suis habile suivant la loi et que j'ai le sens d'éligibilité requis pour exercer les fonctions de ~~Conseiller~~ de la Cité de Maisonneuve; MAIRE

50. Que je possède comme propriétaire depuis douze mois en mon nom propre, tel qu'il appert au certificat authentique que je transmets avec la présente, le ou les immeubles qui me rend ou me rendent éligible, savoir:

(A) Les lots numéros 14-1090 & 1091 des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelega;

(B) Le lot numéro 2-86 des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelega.

60. Que je transmets avec la présente un certificat démontrant que je suis porté au rôle d'évaluation en force de cette Cité, comme propriétaire de cet ou ces immeubles.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizieme jour du mois de Mars mil neuf cent-dix-sept.
Janvier

Prise et assermentée devant moi à
Maisonneuve, ce treizieme----jour
du mois de Mars mil neuf cent-dix-sept.
Janvier.

J. Antoin Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

Lévie Tremblay

Signé par lesdits électeurs en présence de M. Jos.
Riendeau, gérant, de la Cité de Maisonneuve,-----

Je, ledit Lévis Tremblay,-----
nommé dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens
à cette présentation.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième
jour de janvier 1917.

Lévis Tremblay

Province de Québec,
District de Montréal,
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Cité
de Maisonneuve, certifie que le ou les immeubles suivants
sont portés au rôle d'évaluation en force de cette Cité
comme appartenant à M. Lévis Tremblay, de la Cité de Maisonneuve, ----- savoir:

1. Les lots Nos. 14-1090 & 1091 des plan et livre
de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga, portés
au rôle d'évaluation en force pour l'année courante, à la somme
de cinq mille sept cent cinquante (\$5,750.00);

2. Le lot numéro 2-86 des dits plan et livre de
renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga, porté aussi
au susdit rôle d'évaluation, à la somme de \$3,500.00
EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce treizième

jour de janvier 1917.

 - Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

Je, Jos.Riendeau, gérant, de la Cité de Maisonneuve,
jure solennellement que je connais :MM.Joh.H.Caron, architecte,
Dr.J.Pelletier, Médecin, Agapit Legault, Rentier, J.Théo.Legault,
Notaire, A.Choquette, entrepreneur, Edouard Tessier, entrepreneur,
J.H.Buisson, entrepreneur, Louis Langlois, Charretier, P.Laberge,
rentier, et J.B.Maurice C.Allard, épicier, & autres

et qu'ils sont habiles, comme électeurs municipaux de la
Cité de Maisonneuve, à voter à une élection d'un Maire
pour représenter ladite Cité de Maisonneuve; et qu'ils ont
respectivement signé le bulletin de présentation qui précède,
de leurs signatures ou marques, en ma présence, et de plus
que je connais ledit M.Lévie Tremblay,-----
qui y est nommé candidat et qu'il a signé son consentement
à la présentation en ma présence.

Assermenté devant moi à Mai-)
sonneuve, ce 13^{ème}----- jour)
de janvier 1917.)

Jos Riendeau

*J. W. Smith;
Secrétaire*



DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES

Comtés de Hochelaga et Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

At la demande de M. G. Ecrament contre les lots N^{os} 14-1090 & 14-1091 aux plan et lime de renvoi officiels du Village d'Hochelaga, depuis le neuf Novembre mil neuf cent neuf, à ce jour savoir:

D119 207 164082

Par acte de faire sous br 52 263 il affect paiement de la balance du prêt de vente ci-contre. M.H.

Vente par Jean Bte Buist & Josephine Ernestine Aline Le Sieur Desaulniers épouse de Joseph Henri Gustave Buist, à Oscar Dupresne, passés à Montréal le 29 Octobre 1909, T. S. Mackay, N. P. savoir par le dit Jean Bte Buist & autres des lots N^{os} 14-1090 et 14-1091 du Village d'Hochelaga, avec droit en commun dans les ruelles y décrites, le tout moyennant six mille huit cents piastres dont trois mille huit cents piastres comptant. Intérêt à cinq pour cent sur la balance. Privilège de bailleur de fonds limité à quinze cents piastres et intérêt sur les lots vendus par le dit J. B. Buist.

Enregistrée le 9 Novembre 1909 N^o 164082

D135 765 191716

Par acte de faire sous br 52 263 il affect paiement de 7 mille piastres revenant à J. Bte Buist & d^e de sept cent piastres revenant à Josephine Ernest Aline Le Sieur Desaulniers épouse de J. H. Buist au profit de l'entée ci-contre. M.H.

Vente par Oscar Dupresne à Alexandre Henri Audette, passés à Montréal le 31 Mai 1911, T. S. Mackay N. P. entre autres des lots N^{os} 14-1090 & 14-1091 du Village d'Hochelaga, avec droit en commun dans les ruelles y décrites le tout moyennant neuf mille cinq cents piastres dont cinq mille piastres comptant, la balance payable comme suit: 1^o deux mille huit cents piastres avec intérêt à six pour cent au vendeur. 2^o mille piastres avec

M.H.

Léon Tremblay

*14-1090 2875
1911 2875
2-86-3800*

*14/1091. 2875
1090. 2875
2/86 - 3800*

cinq Jfsd
Par acte de fari sans
no 5343 il effect
paiement de la ba.
lance du prin de
rente remboursant au
vendeur en vertu
de l'entree en cour.
C. H. A.

interet à ~~six~~ pour cent à Jean Bte Buist et
3^e sept cents piastres avec interet à cinq pour
cent à Josephine Ernestine Aline Lejeune De
saulniers épouse de Joseph Henri Gustave
Buist, ces deux dites sommes suivant vente
enregistree sous N^o 164082. Pas d'hypothèque
nouvelle en faveur de ces deux derniers. Hyp
pothèque en faveur du vendeur.

Enregistree le 8 juin 1911 N^o 191716

2141559, 195268

Vente par Alexandre Henri
Audette, à Robert Truser, passée à Mai
sonneuve le 8 août 1911 M. G. Ecriement N.P.
enti autres des lots N^{os} 14-1090 & 14-1091
du Village d'Hochelega avec droit en commun
dans lesuelles y décrites le tout moyennant
deux mille cinq cent quatre vingt sept piastres
et cinquante centins comptant. Oscar Du
fresne libere les ausdits lots de l'hypothé
que lui résultant suivant vente enregistree
sous N^o 191716.

Enregistree le 9 août 1911 N^o 195268

2157, 723, 214784

Vente par Robert Truser, à
Léon Tremblay, passée à Maisonneuve le
20 Mars 1912 M. G. Ecriement N.P. des lots
N^{os} 14-1090 et 14-1091 du Village d'Hoche
lega avec droit en commun dans lesuelles
y décrites le tout moyennant deux mille sept
cents piastres dont mille piastres comptant.
Interet à cinq pour cent sur la balance. Hyp
pothèque.

Enregistree le 17 Mai 1912 N^o 214784

2174, 428, 226448

Partage entre Pierre Olivier Ludef
et Marie Anais Ludef épouse de Joseph Napo
léon Buist, passé à St Tite le 27 Mai 1880
W. Moussette N.P. par lequel la dite Dame
Buist aura pour sa part enti autres les lots
N^{os} 14-1090 & 14-1091 du Village d'Hochelega,
avec la quelle y enclavée et avec droit de

passage dans l'une des Avenues et l'une
des rues du domaine Mathieu.

Enregistré le 18 Octobre 1912, N° 226448

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés

Donné sous mon seing à Montréal, ce
neuvième jour de Janvier mil neuf cent quin-
ze, à neuf heures de l'avant midi. En moi
rayé mab. Un renvoi bon

J. Gauthier
Député de Montréal



Léon Tremblay

Le 9 Janvier 1915

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTÉS DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

vs.

No. 14-1090 & 14-1091

du

Village d'Hochelaga.

\$ 4.⁶⁵ A.T.

ly

X

2

4

6

P25/B1,150

2 2



DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES

Comtés de Hochelaga et Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

A la demande de M. G. Ecriement contre le lot
N° 2-86 aux plans d'une de renvoi officiels du
Village d'Hochelaga, depuis la ré-division, à ce
jour, savoir:

25, 27, 77520

Testament de Charles Théodore
Viau, passé à Montréal le 27 juillet 1893, V. La-
marche N. P., instituant Marie Emelie Deguise
son épouse Jean Bte Deguise, Joseph Viau, Jean
Arthur Vallancourt et Joseph Louis Boutlée ses
légataires fiduciaires, administrateurs et exé-
cuteurs testamentaires pour les fins y mentionnées.
Enregistré le 20 Février 1899 N° 77520

25, 57, 80182

Déclaration par Marie Emelie
Deguise veuve de Charles Théodore Viau, Jean
Bte Deguise, Joseph Viau, Louis Deguise et Joseph
Louis Boutlée exécuteurs testamentaires etc du
dit feu C. T. Viau, passée à Montréal le 4 Aout
1899 V. Lamarche N. P. déclarant que le dit C. T.
Viau nommé au testament enregistré sous N°
77520 est décédé à la Longue Pointe le 10 Décembre
1898, laissant dans sa succession entre autres
le lot N° 2-86 du Village d'Hochelaga.
Enregistrée le 5 Aout 1899, N° 80182

286, 679, 127121

Vente par Marie Emelie Deguise,
veuve de Charles Théodore Viau, Jean Bte Deguise
Joseph Viau Louis Deguise et Joseph Louis Boutlée
en leur qualité d'exécuteurs testamentaires du
dit feu C. T. Viau, à Joseph Crotier, passée à
Montréal le 15 Octobre 1906 R. Leroux N. P. du
lot N° 2-86 du Village d'Hochelaga, avec droit

en commun dans les ruelles y dérivées moyennant cinq cent soixante quinze piastres comptant
Enregistrée le 20 Octobre 1906 N° 127122

43,603,127122

Obligation par Joseph E. Trotier à la succession testamentaire de feu Charles Théodore Viau, passée à Montréal le 15 Octobre 1906 R. Leroux N.P., affectant le lot N° 2-86 du Village d'Hochelaga avec droit en commun dans les ruelles y dérivées, en sûreté du paiement de dix sept cent cinquante piastres Intérêt à six pour cent. Intérêt composé. Hypothèque additionnelle de deux cents piastres en garantie des accessoires.

Enregistrée le 20 Octobre 1906 N° 127122

43,797,129407

Obligation par Joseph E. Trotier à la Succession de feu Charles Théodore Viau, passée à Montréal le 18 Décembre 1906 R. Leroux N.P., affectant le lot N° 2-86 du Village d'Hochelaga avec droit en commun dans les ruelles y dérivées en sûreté du paiement de deux cent cinquante piastres et intérêt Hypothèque additionnelle de vingt cinq piastres en garantie des accessoires.

Enregistrée le 10 Janvier 1907 N° 129407

D181,245,228584

Vente par Joseph E. Trotier à Léveillé Remblay, passée à Maisonneuve le 4 Novembre 1912 M. G. Ecriement N.P. du lot N° 2-86 du Village d'Hochelaga avec droit dans les ruelles y dérivées moyennant quatre mille deux cents piastres dont sept cents piastres comptant, la balance payable comme suit: 1° deux mille piastres à la succession C. T. Viau suivant obligations enregistrées sous N° 129407 et 127122. 2° quinze cents piastres. Intérêt à six pour cent au vendeur. Clause résolutoire.

Enregistrée le 14 Novembre 1912 N° 228584

F37, 288714

Délai passé à Montréal le 14 Octobre 1914, G. A. Bourdeau N.P. par lequel

Jean Bte Deguise, Charles Théodore Viau, Marc
J. Théophile Viau, Marie Emelie Deguise veuve
de Charles C. Viau et Louis Deguise, en leur qualité
d'exécuteurs testamentaires et fiduciaires du dit
feu C. C. Viau accordent à Lévis Tremblay un
délai jusqu'au 1^{er} août 1919 pour le paiement
de la somme de deux mille piastres avec intérêt
à sept pour cent due suivant actes enregistrés
sous n^{os} 127122 et 228384 et affectant le lot
n^o 2-86 du Village d'Hochelaga, avec droit dans
les ruelles y dérites.

Enregistré le 27 Novembre 1914 n^o 288714
Tout dont je donne certificat à tous intéressés

Donné sous mon seing à Montréal
ce quinzième jour de Janvier mil neuf cent quinze
à neuf heures de l'avant midi.

Charles Macoube
Regrétaire



Le 15 janvier 1915

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTÉS DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

vs.

No. 2-86

du

Village d'Hochelaga.

\$ 5³⁰.

X

2

4

6

P25/B1,150

2 b



DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES

Comtés de Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

À la demande de Louergan & Legault contre les lots nos.
14-1090 & 14-1091 au plan & livre de renvoi officiels
du Village d'Hochelaga, depuis le neuf janvier mil
neuf cent quinze à ce jour, & contre le lot no 2-86 du
même lieu, depuis le quinze janvier mil neuf cent
quinze à ce jour, savoir:

Aucun.

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés.

Donné, sous mon

seing à Montréal, ce dixième jour de janvier mil
neuf cent dix-sept à neuf heures, avant-midi.

J. Gauthier
Officier d'Enregistrement



X

2

4

6

P25/B1,150

2 B

OK
Jan 2 Tremblay

Le 10 Janvier 1917

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTES DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

vs.

Nos 14-1090, 14-1091 & 2-86

du

Village d'Hochelaga

\$1.10

J. Sturmbay

L. Tremblay

BULLETIN DE PRESENTATIONCITE DE MAISONNEUVE

Nous, soussignés, électeurs du quartier QUEST
de la Cité de Maisonneuve, nommons par les présentes
M. MICHEL LEFEBVRE, Médecin
No. 434 Rue Pie IX candidat à l'élection
qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
siège No. 1 dudit Quartier Ouest de la Cité
de Maisonneuve.

EN FOI DE QUOI nous avons signé à Maisonneuve ce
neuvième jour du mois de janvier 1917.

Noms	Occupation	Qualité donnant le cens électoral	Résidence
W Chamberland	Pharmacien	locataire	722 Adam
Alphonse Etier		627	Stanis Marchand
Alphonse Racine		Prop. 207	Jeanne d'Arc
B. Bernier	courtier	Prop. 714	Adam.
P. Tadbois	rentier	prop.	St Barnabe sud.
G. Bernier	rentier	Prop. 744	Adam.
A. E. Fortin	Manufacturier	383	Desjardins
pour J. Abel Fortin Cie			
Ernest A. Fortin	Manufacturier	728	Adam.
Joseph Bernier	prop.	738	Adam.
Alphonse Racine		prop. 606	D'Arce platier
J. P. Fortin	brûleur	604	Thurmel locataire
J. P. Desjardins	prop.	162	Jeanne d'Arc
J. P. Desjardins		prop. 204	Jeanne d'Arc journalier

125-30-43

43

BULLETIN DE PRESENTATION

CITE DE MAISONNEUVE

Nous, soussignés, électeurs du quartier OUEST
 de la Cité de Maisonneuve, nommons par les présentes
 M. MICHEL LEFEBVRE, Médecin
 No. 434 Rue Pie IX candidat à l'élection
 qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
 siège No. 1 dudit Quartier Ouest de la Cité
 de Maisonneuve.

EN FOI DE QUOI nous avons signé à Maisonneuve ce
neuvième jour du mois de janvier 1917.

Noms	Occupation	Qualité donnant le cens electoral	Résidence
------	------------	---	-----------

- ✓ M. Chamberland Permaire locataire 722 Adam
- ✓ Alphonse Ethier 627 Outain Marchand
- ✓ Alphonse Racine Prop. 207 Jeanne d'Arc
- ✓ B. Bernier courtier Prop. 714 Adam.
- ✓ P. Tadbois rentier prop. St Barnabe sud.
- ✓ G. Bernier rentier Prop. 744 Adam.
- ✓ A. E. Fortier Manufacturier 383 Desjardins
pour J. Abel Fortin & Co
- ✓ Ernest A. Fort Manufacturier 728 Adam.
- ✓ Joseph Bernier prop. 738 Adam.
- ✓ François Desjardins Prop. 606 Difeat platier
- ✓ J. Rich Bocher 604 Outain locataire
- ✓ P. Desjardins prop. 162 Jeanne Darc brigadier
- ✓ A. L. Roquette Prop. 204 Jeanne Darc journalier

REPRISE

A L Dubois ^{locataire} ~~Journalier~~ ^{locataire} 4 Lafontaine
 W. Montoy ^{locataire} épicer 675 Adam
 Jean Boirel bijouter 611 Ontario ^{locat.} ~~épicer~~
 Joseph Hume ^(chimiste) Journalier 160 Jeanne d'Arc loc.
 L. Haule 354 Orleans. locataire
 J. Guilbault Locataire 369 Jeanne d'Arc
 Emil. Lalonde ^{locataire} Barbier, 613 Ontario ^{maison}
 E. Rainville 683 Ontario. Marchand.
 Chas Joyal propriétaire # 212 Jeanne d'Arc.
 Nap Hussier propriétaire 174 Jeanne D'Arc
 G. Robyzele Propriétaire 111 Jeanne
 Henri Bernier propriétaire # 12 Adam

Province de Québec,
District de Montréal,
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Cité
de Maisonneuve, certifie que le ou les immeubles suivants
sont portés au rôle d'évaluation en force de cette Cité
comme appartenant à M. Michel Lefebvre, de la Cité de Maisonneuve,
savoir:

Le lot No. 14-230 des plan et livre de renvoi officiels
du Village Incorporé d'Hochelaga, et est porté au rôle d'éva-
luation en force pour l'année courant, a la somme de huit
mille piastres (\$8,000.00).

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce treizième
jour de janvier 1917.

 Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

Signé par lesdits électeurs en présence de M. Victor
Bernier, courtier d'immeubles, de la Cité de Maisonneuve,

Je, ledit Michel Lefebvre, de la Cité de Maisonneuve
nommé dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens
à cette présentation.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième
jour de janvier 1917.

J. Bernier

Michel Lefebvre

Province de Québec,
District de Montréal,
~~Ville~~ de Maisonneuve.
Cité

Déclaration de Mr. Michel Lefebvre,-----
à être déposée et remise entre les mains du Secrétaire-Trésorier
de la ~~Ville~~ de Maisonneuve, avant la mise en nomination.

*Siege
no 1*

SM

KA.

Je, soussigné, Michel Lefebvre, de la Cité de Maisonneuve, ^{candidat à l'élec-}
tion qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
Quartier O u e s t - ~~e~~ de la ~~Ville~~ Cité de Maisonneuve, au Conseil
de cette ~~Ville~~ Cité, étant dûment assermenté sur les Saints Evangi-
les, déclare:

10. Que je suis du sexe masculin, majeur et sujet de Sa
Majesté;

20. Que je sais lire et écrire;

30. Que j'ai eu ma résidence ou place d'affaires dans
les limites de cette ~~Ville~~ Cité, pendant les six mois précédant
cette élection;

40. Que je suis habile suivant la loi et que j'ai le sens
d'éligibilité requis pour exercer les fonctions de Conseiller
de la ~~Ville~~ de Maisonneuve;
Cité

50. Que je possède comme propriétaire depuis douze mois
en mon nom propre, tel qu'il appert au certificat authentique
que je transmets avec la présente, le ou les immeubles qui me
rend ou me rendent éligible, savoir:

le lot No. 14-230 des plan et livre de renvoi officiels
du Village Incorporé d'Hochelaga.

60. Que je transmets avec la présente un certificat démon-
trant que je suis porté au rôle d'évaluation en force de cette
~~Ville~~ Cité, comme propriétaire de cet ou ces immeubles.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizieme
jour du mois de ~~Mars~~ JANV. mil neuf cent- dix-sept.

Prise et assermentée devant moi à
Maisonneuve, ce treizieme jour
du mois de ~~Mars~~ JANV. mil neuf cent- dix-sept.

J. W. [Signature] Sec.-Trés.
Cité
de la Ville de Maisonneuve.

M. Lefebvre

Je, Victor Bernier, courtier d'immeubles,
jure solennellement que je connais MM.W.Chamberland,
Alphonse Ethier, Alphonse Racine, V.Bernier, P.Gadbois,
A.Bernier, Ernest Abel et Joseph Bernier, & autres

et
qu'ils sont habiles, comme électeurs municipaux du Quartier
Ouest à voter à une élection d'un conseiller pour re-
présenter ledit quartier Ouest, Siège No 1, et
qu'ils ont respectivement signé le bulletin de présentation
qui précède, de leurs signatures ou marques, en ma présence,
et de plus que je connais ledit Michel Lefebvre
qui y est nommé candidat et qu'il a signé son consentement
à la présentation en ma présence.

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce treizieme jour de
janvier 1917.

J. Bernier

V. Bernier



DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES

Comtés de Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

À la demande de G. A. Larivodière contre le lot no. 14-230
aux plans & livres de renvoi officiels du Village d'Hochelaga, depuis l'ouverture du bureau jusqu'au douze
Janvier mil neuf cent dix-sept inclusivement, savoir:

Dl. 1193, 1058

Vente par Alphonse Desjardins à zaidé Paré
épouse de G. A. Édouard Desjardins, datée à Montréal
le 3 novembre 1877 M. Garand G. P. du cinquième
indivisi entre autres du lot no. 14 du village d'Hochelaga
son cinquième indivis dans les créances dues, le tout
moyennant vingt-cinq mille piastres sur laquelle
somme, elle paiera à l'acquit du vendeur douze
mille cinq cents piastres à Virginie Paré épouse du
vendeur & quant à la balance de douze mille cinq
cents piastres, il s'opère compensation en par l'ac-
quéreur étant subrogé au vendeur.

Enregistrée le 4 Mars 1878 No. 1058.

Dl. 511, 1096

Transactions & Société entre F. H. A. Trudel
& al & Josephine Rachel Mathieu veuve de J. B. Marcel Dickey,
datées à Montréal le 3 novembre 1877 M. Garand G. P. relative-
ment à l'exploitation & la vente entre autres du lot no
14 du village d'Hochelaga qui consentent à posséder ces
terrains dans les proportions suivantes, Mde Dickey
pour trois cinquièmes indivis, un cinquième par
Mesdames Alphonse & Édouard Desjardins & l'autre
cinquième par F. H. A. Trudel, G. P. Lachapelle, L. J. A.
Surseyer, A. J. Marsan & P. O. Trudel, les trois premiers
chacun un quart de ce cinquième & les deux derniers
chacun pour la moitié de l'autre quart. F. H. A. Trudel
affecte sa part en faveur de Mde Dickey pour quatorze
cent quatre-vingt-trois piastres & quarante-quatre centimes

C. P. Lachapelle h. P. pour douze cent quatre-vingts piastres & quatre-vingt-quatorze centimes, A. T. Marsan pour cinq cent quatre-vingt-douze piastres & quatre-vingt-sept centimes, lesquels montants devront produire intérêt à sept pour cent être capitalisés sans les trois ans & être payés à Jude Déary, sur les premières ventes de lots. Jude Déary s'oblige aussi de rembourser à chacune des Dames Desjardins, cinq mille piastres affectées sur les trois cinquièmes indivis de cette propriété qui porteront intérêt à sept pour cent & capitalisés & payables sur les premières ventes & autres stipulations & conventions de Société.

Enregistrées le 11 Mars 1878 No. 1096.

D4, 444, 9936

Donation en paiement par F. N. A. Trudel & al à Euclide Mathieu, passée à Montréal le 7 Février 1880 M. Garand h. P. de leurs droits dans le lot y décrit & cession de leurs droits dans, entre autres le lot no. 14 du village d'Heochelaga, sauf les lots cédés en partage à P. O. Trudel, ceux cédés en échange à Jude Déary ainsi que les droits aux avenues, rues &uelles appartenant à ces derniers, de plus leurs droits contre 1° Eugène Bellefleur, résultant d'une vente enregistrée sous le no. 93247 G. H. R. 2° Pierre V. L'Espérance résultant d'une vente passée le 8 Septembre 1875 L. C. Bourgeois h. P. 3° Théodore Vaudry & César Nicini, résultant d'une promesse de vente passée le 26 Août 1876, L. C. Bourgeois h. P. 4° Jean Marie Baynes, résultant d'une vente enregistrée sous le no. 95492 G. H. R. 5° J. B. Fortier, résultant d'une vente enregistrée sous le no. 94555 G. H. R. & autres actes de vente à la charge de payer à l'acquit des cédants ce qu'ils peuvent devoir comme propriétaires des dits lots & de leurs droits dans la donation aux Frères des Ecoles Chrétiennes au cas de nullité ou résiliation, le cessionnaire devenant ainsi propriétaire entre autres d'un cinquième & demi & d'un cinquième & un dixième dans les droits de propriété dans, entre autres le lot no. 14 susdit, la balance appartenant à Jude Déary, Jude Desjardins & aux enfants de Jude Alph. Desjardins.

Enregistrée le 16 Août 1881 No. 9936.

D4, 446, 9937

Vente par Euclide Mathieu à Alphonse Desjardins
en quatre al, passée à Montréal le 7 Février 1880 M. Garand R.P.
de ses droits dans entre autres le lot no. 14 du village d'Écochey
notamment dans entre autres les parts & proportions de ses
cédants dans les lots nos. 14 & 15 du même lieu ainsi que dans
les créances & réclamations mentionnées dans l'acte ci-
dessus & à la charge d'empêcher le vendeur d'être troublé
& le tout moyennant trois mille huit cent vingt-cinq
piastres comptant. Rachel Mathieu veuve de Marcel
Descary ratifie les présentes & libère les acquéreurs des obli-
gations contractées envers elle dans tout acte de société
& autres & elle reconnaît avoir reçu d'eux sous les arrérages
d'intérêts & les subroge dans ses droits contre les repré-
sentants Marsan; elle reconnaît de plus qu'il ne lui
est rien dû sur son prix des dits lots de terre par les
dits Trudel & Lachapelle de sorte que ce qui fait l'objet de la
présente vente est libre de toutes dettes, privilèges & hypothe-
ques, ainsi Mme Descary est propriétaire de deux cinquièmes
indivis & les dites Dames Desjardins ou représentants
sont propriétaires des trois cinquièmes indivis des
dits lots; dans ces derniers sont compris les droits des
représentants Marsan. Mme Descary reconnaît avoir été
payé des intérêts sur dix mille piastres jusqu'au 1^{er}
Août 1880 à elles dus aux termes d'un acte de transac-
tion, passé le 3 novembre 1877 & d'un acte l'amendant
qui demeureront affectées sur entre autres le dit lot no. 14
sans novation, les intérêts ne se capitaliseront que
sous les trois ans du 1^{er} Août 1880. Mme Descary su-
broge les dits Desjardins dans tous ses droits contre les
héritiers Marsan.

Enregistrée le 16 Août 1881 no. 9937.

D4, 447, 9939

Dation en paiement par Marie B. Leduc
veuve de A. P. Marsan à Alphonse Desjardins en quatre al,
passée à Québec le 29 Avril 1881, J. A. Lecharlebois R.P. de tous
ses droits dans entre autres le lot no. 14 du village d'Éco-
chey & de tous ses droits contre les débiteurs mentionnés

dans l'acte ci-dessus enregistré à ce bureau sous le
No. 9936 de ses droits dans les Avenues, rues & ruelles, moy-
ennant libération de la part qui elle leur doit dans quatre
mille six cent soixante & onze piastres & cinquante sept cen-
tins de capital & de cent quatre-vingt-huit piastres
d'intérêts, montant qui leur a été transporté par Euclide
Mathieu aux termes de l'acte ci-dessus & aux conditions
y exprimées.

Enregistrée le 16 Août 1881 No. 9939.

D 12, 507, 22766

Vente par Josephite Rachel Mathieu veuve de
Jean-Baptiste Marcel Descary à Alphonse Desjardins,
passée à Montréal le 7 Juin 1887 L. O. Hérité N. P. des terrains
y décrits, moyennant douze mille trois cent soixante-douze
piastres & quatre-vingt-neuf centins dont six mille cent
quatre-vingt-six piastres & quarante-quatre centins comp-
sant & la balance de six mille cent quatre-vingt-six pas-
tres & quarante-cinq centins, payable avec intérêt à six
pour cent à l'acquit de la venderesse à Zaide Paré épouse de
Edouard Desjardins. Privilège de bailleur de fonds. La
dite Zaide Paré accepte la présente délégation & libère entiè-
rement avec le lot No. 14 du village d'Hochelega de toutes inscrip-
tions hypothécaires garantissant le remboursement de
la dite somme.

Enregistrée le 5 Juillet 1887 No. 22766.

D 12, 742, 23223

Acte d'échange passé à Montréal le 19 Décem-
bre 1878, M. Garand N. P. entre Josephite Rachel Mathieu veuve
de Jean-Baptiste Marcel Descary d'une part & François Théo-
Anselme Trudel, Emmanuel Persillier dit Lechapellet, Louis
Joseph Arthur Surroyer, Zaide Paré épouse de Edouard Desjardins,
Virginie Paré épouse de Alphonse Desjardins d'autre part, ces
derniers agissant tant personnellement que comme repré-
sentant les héritiers de Antoine Trefflé Marcan; par lequel
acte il appert que la dite Josephite Rachel Mathieu cède aux ac-
teurs parties dans les proportions établies en l'acte de société
en date du 3 novembre 1877 M. Garand N. P. un cinquième sur
les trois cinquièmes qu'elle a des droits de propriétés autres

dans entre autres le lot no 14 du village d'Hochelaga & lui résultant tant de l'acte de Société ci-dessus que de l'acte de partage entre les parties de seconde part & Pierre Olivier Trudel, en date du 26 novembre 1878 M. Garand N.P. Les dites parties de seconde part posséderont le cinquième à elles cédé par la dite Dame Dickey dans le reste entre autres du dit lot no 14, à l'exception des lots de subdivision vendus. Pour ce qui reste en commun ou indivis entre les parties, il sera possédé comme suit: deux cinquièmes par Madame Dickey & les trois autres cinquièmes par les autres parties dans les proportions déjà établies entre eux, il en sera de même des lots de subdivision du dit lot no 14 déjà aliénés & qui pourront être retrocédés ou acquis du Shérif ou autrement par les dites parties.

Enregistré le 30 Août 1887 no. 23223.

H 2, 643, 27957

Acte daté à Montréal le 30 novembre 1888 par Alph. Desjardins déclarant que les propriétés désignées dans l'acte de vente consenti par H. Paquette à P. O. Trudel le 24 Septembre 1876, M. Garand N.P. enregistrée le 11 Octobre 1878 sous no. 88853 G. H. R. auraient dû être désignées comme suit savoir entre autres le lot no. 14-230 du village d'Hochelaga.

Enregistré le 26 Décembre 1888 no. 27957.

H 2, 644, 27958

Acte daté à Montréal le 30 novembre 1888 par Alph. Desjardins, déclarant que les lots de terre désignés dans l'acte de vente consenti par Alphonse Desjardins à Dame Gaïde Haré épouse de L. G. Desjardins devant M. Garand Notaire le 3 novembre 1877 & enregistrée le 4 Mars 1878 sous no. 1058 auraient dû être désignés comme suit, savoir entre autres le lot no. 14-230 du village d'Hochelaga.

Enregistré le 26 Décembre 1888 no. 27958.

H 2, 644, 27959

Acte daté à Montréal le 30 novembre 1888 par Alph. Desjardins, déclarant que les propriétés désignées dans l'acte de Transactions & Société consenti par l'Honorable F. G. A. Trudel à Mme J. B. M. Dickey & autres devant M. Garand Notaire, le 3 novembre 1877 & enregistrée le 11 Mars

1878, sous le no. 1096, auraient dû être désignées comme suit
savoir entre autres le lot no. 14-230 du village d'Hochelaga.

Enregistré le 26 Décembre 1888 (no. 27959.)

No 2, 660, 27960

Avis daté à Montréal le 30 novembre 1888,

par Alph. Desjardins, déclarant que les propriétés désignées
dans l'acte de dation en paiement consenti par l'honora-
ble F. B. Trudel & autres à E. Mathieu le 7 Février 1880 M. Garand
N. P. & enregistré sous no. 9936 auraient dû être désignées
comme suit savoir entre autres le lot no. 14-230 du village
d'Hochelaga.

Enregistré le 26 Décembre 1888 (no. 27960.)

No 2, 665, 27961

Avis daté à Montréal le 30 novembre 1888,

par Alph. Desjardins, déclarant que les propriétés désignées
dans l'acte de vente par Euclide Mathieu à Alphonse Des-
jardins en qualité & al en date du 7 Février 1880 M. Garand N. P.
& enregistré sous no. 9937 auraient dû être désignées comme
suit: savoir entre autres, le lot no. 14-230 du village d'Hochel-
aga.

Enregistré le 26 Décembre 1888 (no. 27961.)

No 2, 671, 27962

Avis daté à Montréal le 30 novembre 1888,

par Alph. Desjardins déclarant que les propriétés désignées
dans l'acte de dation en paiement consenti par Dame
Marie E. Leduc veuve de A. T. Marcan à Alphonse Desjardins
en qual & al le 27 Avril 1881 J. A. Charlebois N. P. enregistré
sous no. 9939 auraient dû être désignées comme suit:
savoir entre autres le lot no. 14-230 du village d'Hochelaga.

Enregistré le 26 Décembre 1888 (no. 27962.)

No 2, 676, 27963

Avis daté à Montréal le 30 novembre 1888 par

Alph. Desjardins, déclarant que la quittance mentionnée
dans l'acte de vente consenti par Dame veuve Jean-Baptiste
Desoary & Alphonse Desjardins en qual & al le 7 Juin 1887 L. O.
Hédu N. P. & enregistré sous no. 22766 décharge les immeubles
soumis sous entre autres le lot no. 14 du village d'Hochelaga
sands que la dite quittance aurait dû décharger les im-
meubles suivants savoir entre autres le lot no. 14-230 du
village d'Hochelaga.

H^o 2, 682, 27964

Enregistré le 26 Décembre 1888 No. 27963.

Avis daté à Montréal le 30 novembre 1888,
par Alphonse Desjardins déclarant que les propriétés désignées dans l'acte d'échange & conventions consenti entre Dame J. B. M. Déary & l'Honorable F. N. A. Trudel & autres le 19 Décembre 1878 M. Garand N. P. & enregistré sous No. 23223, auraient dû être désignées comme suit, savoir entre autres le lot No. 14-230 du village d'Hochebourg.

Enregistré le 26 Décembre 1888 No. 27964.

D16, 293, 27965

Cession & Abandon, passés à Montréal le 17 Août 1876, M. Garand N. P. par Henri Girard à l'Honorable François-Nazaire Anselme Trudel, Alphonse Desjardins, Emmanuel Perillier dit Lachapelle, Louis Joseph Arthur Surveyer, Pierre Olivier Trudel, ce dernier comme étant aux droits de Narcisse Paquette, par acte du 24 Septembre 1876. M. Garand N. P. Antoine Trefflé Marcan ce dernier acquérant par le dit F. N. A. Trudel, son procureur, de sa part indivise, savoir deux douzièmes dans entre autres le lot No. 14 moins les parties y déduites & compris dans la présente vente les deux douzièmes appartenant au vendeur dans les créances dues par Pierre Olivier Trudel, Pierre V. L'Espérance & Eugène Bellefleur aux termes de leur titre d'acquisition. La présente vente est faite à la charge par les acquéreurs de payer la part du vendeur entre autres 1^{re} dans la balance de cent cinq mille piastres & intérêt, due à Dame Déary ce acceptant, bailleur de fonds du Domaine Mathieu aux termes de la vente enregistrée sous No 81716 S. H. R. Par les présentes, l'acte de société qui a existé entre le vendeur & les acquéreurs en date du 30 novembre 1874 M. Garand N. P. se trouve dissoute pour se continuer entre les dits acquéreurs seulement.

Enregistré le 26 Décembre 1888 No. 27965.

H^o 2, 688, 27966

Avis daté à Montréal le 30 novembre 1888,
par Alphonse Desjardins, déclarant que les propriétés désignées dans l'acte de cession & abandon qui précède,

consenti par Henri Girard & F. H. A. Trudel & autres le 19 Août 1876, M. Girard N.P. auraient dû être désignés comme suit, savoir entre autres le lot No. 14-230 du village d'Hochelega.

Enregistré le 26 Décembre 1888 No. 27966.

F.S., 354, 27967

Déclaration passée à Montréal le 30 novembre 1888 par Alph. Desjardins, déclarant que Marie Justine Virginie Paré, son épouse en premières noces est décédée ab intestat le ou vers le 15 Février 1879, laissant pour héritiers ses quatre enfants: Joseph Jacques Alphonse, Jean-Baptiste Octave Hubert, Marie Joséphine Thérèse Aurie & Marie Louise Alphonse Virginie Desjardins, issus de son mariage avec le dit comparant & qu'elle a laissé dans sa succession un cinquième & demi indivis dans les immeubles suivants savoir entre autres le lot No. 14-230 du village d'Hochelega.

Enregistré le 26 Décembre 1888 No. 27967.

D21, 145, 33683

Par acte déposé sous No. 10189 il appert main-levée de l'hypothèque ci-contre en faveur de Louis Alphonse Virginie Desjardins l'une des mineurs nommées en l'entrée ci-contre.

Par acte déposé sous No. 12190 Octave Hubert tuteur à ses deux enfants mineurs issus de son mariage avec feu Arthur M. Dicary donne main-levée de toute inscription hypothécaire, résultant de l'enregistrement ci-contre.

Par acte déposé sous No. 12158 Jean-Bte Hubert Octave Desjardins Marie Pia Aurie Desjardins donne main-levée de l'hypothèque de cinq mille deux cent cinquante piastres et intérêts y les chacun & y compris tous les lots de terre désignés dans l'entrée ci-contre.

Vente par Rachel Mathieu veuve de Jean-Bte Marcel Dicary Jaidé Paré épouse de Louis Edouard Desjardins et de ses enfants en sa qualité de subrogé-tuteur aux enfants mineurs issus du mariage de Alphonse Desjardins avec feu Virginie Paré, Joseph Jacques Alphonse Desjardins, Guillaume Louis Desjardins en sa qualité de tuteur ad hoc aux susdits enfants mineurs de Alphonse Desjardins, passée à Montréal le 15 Février 1879, à Liberté N.P. entre autres du lot No. 14-230 du village d'Hochelega, & toutes lesuelles y adjointes, le tout comprenant soixante-dix mille piastres dont vingt et un mille piastres payées comptant à la dite Jaidé Paré cinq mille deux cent cinquante piastres payées comptant au dit Joseph Jacques Alphonse Desjardins & six mille cinq cents piastres payées comptant à la dite Dame Dicary, la balance comme suit: quinze mille sept cent cinquante piastres payables auxdits mineurs de la manière y mentionnée & vingt et un mille cinq cent cinquante piastres portant intérêt à six pour cent, intérêts compris payables à la dite Dame Dicary, laquelle s'engage à donner main-levée de son hypothèque lorsqu'il acquiesce

vendra aucun des dits lots aux conditions y mentionnées. Pri-
vilege de bailleur de fonds. Le dit Louis Edouard Desjardins
es-qual ratifie les présentes.

Enregistrée le 3 Mai 1890 No. 33683.

D 21,149, 33684

Vente par Alphonse Desjardins à Zaidé Paré
épouse de Louis Edouard Desjardins & Joseph Jacques Alphonse
Desjardins, passée à Montréal le 18 Février 1890, L. Laliberté
N. P. savoir à la dite Zaidé Paré un cinquième & demi indivis
& au dit J. J. A. Desjardins un quart d'un cinquième & demi
indivis entre autres du lot No. 14-230 du village d'Hocheleaga,
& toutes les ruelles y adjoignantes, le tout moyennant
vingt six mille deux cent cinquante piastres payées
comptant, savoir: vingt un mille piastres par la dite
Zaidé Paré & cinq mille deux cent cinquante piastres
par le dit Joseph Jacques Alphonse Desjardins.

Enregistrée le 3 Mai 1890 No. 33684.

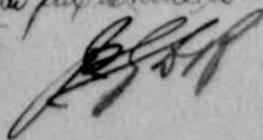
D 57,677, 89329

Vente par Alphonse Desjardins, Zaidé Paré
épouse de Louis Edouard Desjardins & Reverend Joseph
Jacques Alphonse Desjardins à Jean-Bte Octave Hebert
Desjardins en son nom & en sa qualité de fideli commis-
saire de Marie Pia Auréa Desjardins & Marie-Louise Alphon-
sine Desjardins, passée à Montréal le 31 Décembre 1890 L. N.
Dumouchel N. P. de tous leurs droits & prétentions dans en-
tre autres le lot No. 14-230 du village d'Hocheleaga, avec droit
en commun dans les ruelles y décrites, le tout en paiement
de la somme de quatre mille quatre cent vingt cinq pias-
tres, partie de celle de quinze mille sept cent cinquante
piastres, balance revenant aux acquéreurs suivant vente
enregistrée sous No. 33683.

Enregistrée le 22 Mars 1901 No. 89329.

D 57, 679, 89330

Par acte de plus sous No. 26876
il appert paiement de la ba-
lance de plus de vente ci-
contre



Vente par Jean-Bte Octave Hebert Desjardins,
Marie Pia Auréa Desjardins épouse de Louis Joseph Simon
Morin & Marie-Louise Alphonse Virginie Desjardins épouse
de William Edmond Mount à Marie Laure Alexandrine
Pelletier épouse de Oscar Dupre, passée à Montréal le
27 Février 1901, L. N. Dumouchel N. P. du lot No. 14-230 du

village d'Hochelaga moins une lièze y décrite, avec droit en commun dans la ruelle y décrite, moyennant deux mille deux cents piastres dont cinq cent cinquante piastres comptant. C'est-à-dire trois cent cinquante-six piastres & cinquante-sept centimes audit H. Desjardins & cent quatre-vingt-trois piastres & trente-trois centimes à la dite Dame (marié) la balance payable avec intérêt à six pour cent aux vendeurs dans les proportions y mentionnées.

Enregistrée le 22 Mars 1901 No. 89330.

D 65, 334, 100560

Par acte déposé sous le
33849 il offre paiement
du prix de vente ci-contre

J. S. Mackay

Vente par Marie Pia Lucia Desjardins épouse de Louis Joseph Siméon Morin & Marie-Louise Alphonsine Virginie Desjardins épouse de William Edmund Round & ce dernier à Oscar Dupresne, passé à Montréal le 14 Avril 1903, L. A. Dumouchel N.P. entre autres de l'extrémité ou partie Nord-Ouest du lot No. 14-230 du village d'Hochelaga, avec droit dans les ruelles y décrites, le tout moyennant dix-huit cent cinquante piastres, intérêt à cinq pour cent. Jean-Bte Octave Hubert Desjardins approuve les présentes & cède à l'acquéreur ses droits dans les terrains sus-venus, moyennant bonnes & sables considérations.

Enregistrée le 23 Avril 1903 No. 100560.

D 84, 327, 122625

Par acte déposé sous le
40669 il offre paiement
de la somme de sept
cent cinquante dollars
en déduction de la balance
du prix de vente ci-contre

J. S. Mackay

Vente par Marie Laura Alexandrina Pelletier épouse de Oscar Dupresne à William Pratte, passée à Montréal le 2 Mai 1906, F. S. Mackay N.P. du lot No. 14-230 du village d'Hochelaga, avec droit en commun dans la ruelle y décrite, moyennant trois mille piastres dont deux cent cinquante piastres comptant, intérêt à six pour cent sur la balance. Privilège de bailleur de fonds.

Enregistrée le 3 Mai 1906 No. 122625.

F 18, 612, 124075

Transport par Marie Laura Alexandrina Pelletier épouse de Oscar Dupresne à Caroline Honier épouse de Joseph Edmond Renaud, passé à Montréal le 25 Juin 1906, F. S. Mackay N.P. d'une somme de deux mille piastres, intérêt à six pour cent partie de celle de deux mille sept

cent cinquante piastres, balance due à la cedante par William Pratt suivant vente en date du 2 Mai 1906 F. S. Mackay & P. enregistrée sous no. 122625. Le dit Pratt accepte signification & autres clauses & conditions y mentionnées.

Enregistré le 25 Juin 1906 no. 124075.

848,128, 137250

Obligation par Oscar Duprene à James S. Rogers & The Royal Trust Company en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de Jane Mary Eleanor Westcott épouse de Louis Joseph Amédée Papineau, passée à Montréal le 18 Septembre 1907 F. S. Mackay & P. affectant en sa partie du lot no. 14-230 du village d'Hochelaga avec droit en commun dans la ruelle y décrite, le tout en sûreté du paiement de cinq mille piastres, intérêt à six pour cent, intérêt composé. Hypothèque additionnelle de cinq cents piastres en garantie des accessoires.

Enregistrée le 18 Septembre 1907 no. 137250.

667,87, 154325

Par acte déposé sous no. 82735 il s'opère paiement du montant du capital et intérêts revenant à Joseph Edmond Renaud en vertu de l'entrée ci-contre.

Obligation par William Pratt à Joseph Edmond Renaud & Caroline Homier son épouse, passée à Montréal le 24 Février 1909 F. S. Mackay & P. affectant le lot no. 14-230 du village d'Hochelaga, avec droit en commun dans la ruelle y décrite, en sûreté du paiement de quinze cents piastres, intérêt à six pour cent, intérêt composé. Cinq cents piastres au dit J. E. Renaud & quatre cents piastres à la dite Dame J. E. Renaud. Hypothèque additionnelle de trois cents piastres en garantie des accessoires.

Enregistrée le 25 Février 1909 no. 154325.

D163, 612, 219826

Par acte déposé sous no. 82735 il s'opère paiement du montant revenant à Joseph Edmond Renaud en vertu de l'entrée ci-contre.

Vente par William Pratt à James P. Campbell, passée à Montréal le 16 Juillet 1912, W. B. S. Reddy & P. de partie du lot No. 14-230 du village d'Hochelaga, avec droit en commun dans la ruelle y décrite, moyennant six mille cinq cents piastres dont trois mille piastres comptant, la balance payable avec intérêt à six pour cent comme suit: 1^{re} deux mille piastres à Caroline Homier épouse de Joseph Edmond Renaud suivant actes enregistrés sous nos 122625 & 124075 & 2^e quinze cents piastres à Joseph Edmond Renaud & Caroline Homier son épouse, suivant obligation enregistrée sous no. 154325.

D 152, 124, 226667

Par acte déposé sous no
82735 d'affect d'imm
de douze cents piastres
revendit à Joseph O. Re-
naud en vertu de l'entree
ci jointe. J.B.C.

Enregistrée le 22 Juillet 1912 no. 219826.

Vente par James B. Campbell à Michel Lefebvre,
passé, à Montréal le 15 Octobre 1912, C. A. Larivière h. P.
de partie du lot no. 14-230 du village d'Hochelega, avec
droit en commun dans la puelle y décrite, moyennant
sept mille cinq cents piastres dont quatre mille piastres
comptant, la balance payable avec intérêt à six pour cent
comme suit: 1^{re} deux mille piastres à Caroline Komier
épouse de Joseph Edmond Renaud, suivant actes enré-
gistrés sous nos. 122625, 124075 & 219826, 2^e quinze cents
piastres à Joseph Edmond Renaud & Caroline Komier
son épouse (dix cents piastres au dit Joseph Edmond
Renaud & trois cents piastres à la dite Caroline Komier)
suivant actes enregistrés sous nos. 154325 & 219826. Hy-
pothèque.

Enregistrée le 22 Octobre 1912 no. 226667.

F 43, 317972

Déjà passé à Montréal le 29 Décembre 1915,
J. R. F. Beaudry h. P. par lequel Caroline Komier veuve
de Joseph Edmond Renaud accorde à Michel Lefebvre,
un délai de trois ans à compter du 1^{er} Mai 1915, pour le
remboursement 1^{er} d'un transport au montant de deux
mille piastres, consenti à la dite Dame Komier, par Marie
Laura Alexandrina Pelletier épouse de Oscar Dupresne
en date du 25 Juin 1910 F. S. Mackay h. P. enregistrée
sous no. 124075 & assumée 1^{er} par James B. Campbell
suivant vente à lui consentie par William Pratt, en
date du 16 Juillet 1912, W. B. S. Reddy h. P. enregistrée
sous no. 219826 & 2^e par le dit Lefebvre, suivant vente
en date du 15 Octobre 1912 C. A. Larivière h. P. enré-
gistrée sous no. 226667. 2^e d'une obligation de quatre
cents piastres consentie à la dite Dame Komier, par
William Pratt, en date du 24 Février 1909 F. S. Mackay
h. P. enregistrée sous no. 154325 & plus tard réduite à la
somme de trois cents piastres & assumée 1^{er} par le dit
J. B. Campbell, suivant vente enregistrée sous no.
219826 & 2^e par le dit Lefebvre, suivant vente enregist

Acté sous no. 226667, le tout affectant partie du
lot no. 14-230 du village d'Hochelaga, avec droit en
commun dans la rue y décrite, avec intérêt à sept
pour cent au lieu de six pour cent.

Enregistré le 21 Mars 1916 no. 317972.

No. 1

Liste en date du 9 Mars 1881 des terrains
rendus pour taxes par le Secrétaire-Trésorier du Conseil
du Comté d'Hochelaga, par laquelle il appert qu'en-
si'autres le lot no. 14-230 du village d'Hochelaga a été
adjudgé à Dame Décarie & A. Desjardins le tout moyen-
nant dix-neuf piastres & quatre-vingt quatre centimes

Déposée le 14 Mars 1881 No. 1.

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés.

Donné sous mon

seing à Montréal, ce treizième jour de Janvier mil
neuf cent dix-sept à neuf heures avant-midi.

J. P. Gauthier
Secrétaire-Trésorier



X
2
4
6

P25/B1,150

4
B

8000

OK
Le 13 Jan 1917

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTES DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

vis.

N^o 14-230

du

Village d'Hochelaga

\$ 18.05
1.95
\$ 20.00 Extra

BULLETIN DE PRESENTATION

CITE DE MAISONNEUVE

Nous, soussignés, électeurs du quartier QUEST
 de la Cité de Maisonneuve, nommons par les présentes
M. J. EMILE VIGEANT, menuisier
 No. 952 Rue Pie IX candidat à l'élection
 qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
 siège No. 1 dudit Quartier Ouest de la Cité
 de Maisonneuve.

EN FOI DE QUOI nous avons signé à Maisonneuve ce
neuvième jour du mois de janvier 191.

Noms	Occupation	Qualité donnant le cens electoral	Résidence
------	------------	---	-----------

- ✓ O. Houde menuisier Loc. 974 Pie IX
- ✓ A. Bayard Emp. civ. Loc 259^e Bourbon
- ✓ J. A. B. P. P. 604 Chum
- Arthur D. P. 622 Ontario
- ✓ Jean Coirel (Byrd) 11 Ontario
- ✓ E. Beaudin 51 Ontario
- Romeo M. 6.57 Ontario Locataire
- ✓ M. Koszovitsky (Byrd) Loc. 669 Ontario
- ✓ Chas. P. 812 Ontario
- A. P. 554 Goumerville
- A. Manard 357 Orleans les Contrevents
- P. Baguet Cordouan 286 Orleans loc
- Ed. Raymond 233 Orleans Canadian Rubber Co.
- Joseph Sawchell 725 Ontario

J Larivière propriétaire de Bourbonnière
L. Brouillard prop 950 Orleans Plâtrier
J Parenteau prop 1169 Orleans Charpentier
Arthur Parenteau 1174 Orleans prop Charpentier
Jacobus ^(Suzette) de Jonction 1825 Garne D use

Napoleon Oligny 984 Pie IX loc. Laitier
Edmond Oligny 980 Pie IX Propriétaire
Jas Riendeau ^{Terres} 396 Bourbonnière

(Faint, illegible handwriting)

*Platons
M. Arthur Bazinet
M. J. Emile Vigeant*

Signé par lesdits électeurs en présence de M.Arthur
Bazinet, employé civique de la Cité de Maisonneuve, -----

Je, ledit J.Emile Vigeant, -----
nommé dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens
à cette présentation.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième
jour de janvier 1917.

J. Emile Vigeant

de Québec,
district de Montréal,
de Maisonneuve.
Cité

Déclaration de Mr. J. Emile Vigeant, -----
à être déposée et remise entre les mains du Secrétaire-Trésorier
de la Ville de Maisonneuve, avant la mise en nomination.

Je, soussigné, J. Emile Vigeant, -----

----- candidat à l'élec-
tion qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
quartier Ouest-~~de~~ de la Cité de Maisonneuve, au Conseil
de cette Cité, étant dûment assermenté sur les Saints Evangi-
les, déclare:

10. Que je suis du sexe masculin, majeur et sujet de Sa
Majesté;

20. Que je sais lire et écrire;

30. Que j'ai eu ma résidence ou place d'affaires dans
les limites de cette Ville, pendant les six mois précédant
cette élection; Cité

40. Que je suis habile suivant la loi et que j'ai le sens
d'éligibilité requis pour exercer les fonctions de Conseiller
de la Ville de Maisonneuve; Cité

50. Que je possède comme propriétaire depuis douze mois
en mon nom propre, tel qu'il appert au certificat authentique
que je transmets avec la présente, le ou les immeubles qui me
rend ou me rendent éligible, savoir:

Les lots numéros 14-497 & 497a des plan et livre de renvoi
officiels du Village Incorporé d'Hochelaga.

60. Que je transmets avec la présente un certificat démon-
trant que je suis porté au rôle d'évaluation en force de cette
Ville, comme propriétaire de cet ou ces immeubles.
Cité

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième
jour du mois de Mars mil neuf cent-dix-sept.

Prise et assermentée devant moi à
Maisonneuve, ce 13^{ème}----- jour
du mois de Mars mil neuf cent-dix-sept.

JANV. *J. Vigeant*
Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.
Cité

*siège
no 1
H.C.P.
J.V.*

Je, Arthur Bazinet, employé civique, 259a Bourbonnière,
jure solennellement que je connais : MM. O. Proulx, A. Bazinet,
J. A. Pichet, Jean Poirier, E. Beaudoin, M. Kosovotsky & A. Côté,
& autres

et
qu'ils sont habiles, comme électeurs municipaux du quartier
Ouest à voter à une élection d'un conseiller pour re-
présenter ledit quartier Ouest, Siège No 1, et
qu'ils ont respectivement signé le bulletin de présentation
qui précède, de leurs signatures ou marques, en ma présence,
et de plus que je connais ledit M. J. Emile Vigeant, -----
qui y est nommé candidat, et qu'il a signé son consentement
à la présentation en ma présence.

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce 13^{ième} jour de
janvier 1917.

Arthur Bazinet
Arbitre

*O.
siège
no 1
à B.
A*

Province de Québec,
District de Montréal,
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Cité
de Maisonneuve, certifie que le ou les immeubles suivants
sont portés au rôle d'évaluation en force de cette Cité
comme appartenant à M .J.Emile Vigeant, de la Cité de Mai-
sonneuve----- savoir:

Les lots Nos.14-497 & 497a des plan et livre de
renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga, sont
portés au rôle d'évaluation en force pour l'année courante,
à la somme de seize mille cinq cents piastres (\$16,500.00).

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce treizième
jour de janvier 1917.

 . Sec.-Trés
de la Cité de Maisonneuve.



DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES

Comtés de Hochelaga et Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

16500

À la demande de J. E. Vigeant contre les lots N^{os} 14-497 et 14-497A aux plans lune de renvoi officiels du Village d'Hochelaga, depuis et y comprise l'entrée faite à ce bureau sous N^o 196795, à ce jour, savoir:

D 144, 470, 196795

Par acte de faire sans no 56791 il affecte paiement de la balance du prêt de rente ci-contre.

* Maisonneuve
C. G. B.

Vente par Regina Letourneau à J. Emile Vigeant passée à ~~Montreal~~ le 5 Septembre 1911 J. A. Bibaud N. P. des lots N^{os} 14-497 et 14-497A du Village d'Hochelaga avec droit en commun dans la quelle y de crite moyennant dix neuf cent quatre vingt dix huit piastres dont cent cinquante piastres comptant. Intérêt à six pour cent sur la balance. Privilège de bail leur de fonds. Marie Cote veuve de Philippe Paquet renonce à tous ses droits dans les susdits lots.

Enregistrée le 8 Septembre 1911 N^o 196795

E 76, 610, 21111

Obligation par J. Emile Vigeant à William Blynn Spooner passée à Montréal le 2 Avril 1912 C. A. Emond N. P. affectant les lots N^{os} 14-497 et 14-497A du Village d'Hochelaga en sûreté du paiement de huit mille piastres. Intérêt à six pour cent. Hypothèque additionnelle de huit cents piastres en garantie des accessoires.

Enregistrée le 2 Avril 1912 N^o 21111

E 84, 404, 228435

Obligation par Joseph Emile Vigeant à Révd François Régis Bonin passée à Montréal le 12 Novembre 1912 J. A. Bibaud N. P. affectant les lots N^{os} 14-497 et 14-497A du Village d'Hochelaga avec droit dans la

quelle y décrite en sûreté du paiement de deux
mille piastres. Intérêt à sept pour cent. Hypo-
thèque additionnelle de quatre cents piastres
en garantie des accessoires

Enregistrée le 12 Novembre 1912 N° 228433

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés

Donné sous mon seing à Montréal
ce seizième jour de Janvier mil neuf cent quinze
à neuf heures de l'avant midi. Un mot par écrit ou
un renvoi bon

Charles Descombes
Registrier



Jos Nigeault

Le 16 Janvier 1915

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTÉS DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

U.S.

No^o 14-497-14-497a

du

Village d'Hochelaga

\$ 3.15

X

2

4

6

P25/B1,150

5 7



J. P. Vigand
Eral 16-17 # 16,500

DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES

Comtés de Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

Donné à la suite de

*À la demande de Louergan & Legault contre les lots
nos. 14-497 & 14-497 A aux plan & livre de renvoi offi-
ciels du Village d'Hochelaga, depuis le seize janvier
mil neuf cent quinze à ce jour, savoir:*

Aucun.

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés.

Donné sous

*mon seing à Montréal, ce dixième jour de janvier
mil neuf cent dix-sept à neuf heures avant midi.*

J. P. Vigand
Acte de Recherche



OK
J. F. Vejeant
Le 10 Janvier 1917

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTES DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

us.
Nos 14-497, 14-497a

du

Village d'Hochelaga

\$ 110

J. F. Vejeant.

X
2
4
6

P25/B1,150

5 4

BULLETIN DE PRESENTATIONCITE DE MAISONNEUVE

Nous, soussignés, électeurs du quartier OUEST
de la Cité de Maisonneuve, nommons par les présentes
M. J. ADELARD GAGNON, Entrepreneur-Electricien
No. 404 Rue Pie IX candidat à l'élection
qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
siège No. 2 dudit Quartier Ouest de la Cité
de Maisonneuve.

EN FOI DE QUOI nous avons signé à Maisonneuve ce
neuvième jour du mois de janvier 1917.

Noms	Occupation	Qualité donnant le cens electoral	Résidence
✓ Edt Lanthier		422	Pie IX
✓ Michel Chaurand		Centr P 218	Orléans
✓ Jos Riendeau	Gérant - Locataire	396	Bourbonnais
✓ R. Simoyes	Contract	Prop 57	Orléans
✓ Yacide Perron	navigateur	Locataire 35	Bourbonnais
✓ P. Bazinet	Ordonneur	Locataire 286	Orléans
✓ Art Bazinet	Emploé civ	Locataire 259	Bourbonnais
✓ G. Yubeau	Electricien	731	St Same
✓ L. H. Hucous	Electricien	723	Notre Dame
✓ J. B. Pecton	pharmacien	833	St Cath main
Docteur Alfred Maréchal		831	rus. St. Catherine
J. Gousselle	Brigadier	Prop 48	Orléans
M. Lirages	Chart.	Loc 77	Orléans
V. Landry		187	rus Bourbonnais
Ominin Leclerc	Prop	791	Pres Notre-Dame

C. Robitaille	jeune loc. 29	Jeanne D'Arc
Eug. Bellefleur	prop. 29	J' D'Arc
F. Bachand	jeune loc. 23	J' D'Arc
Jos. Leriche		37 Orleans
O. Drolet		41 Orleans
Jacob		43 Orleans Ave
Hulphie Guro		47 Orleans
John Paquette		47 Orleans
J. Arthur Lévesque		41 Orleans
M. Gourdeau		63 Orleans

Michel Giguère
 100

Med Linge fils, Cocu Minier L.P.C. 39 Orleans Mars

J.P. Montminy - Journ. Soc. 21 Orleans
J. Gagnier Soc. 27 Orleans

Alph. Ladebonoeur Minier Soc. 51 Bourbonnier ave
C. Fardif 695 Ontario
Rome Larin 67 Orleans

Signé par lesdits électeurs en présence de M. Roch
Limoges, Entrepreneur de la Cité de Maisonneuve.

Je, ledit J. Adélaré Gagnon, entrepreneur-électricien
de la Cité de Maisonneuve,
nommé dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens
à cette présentation.

EN FAI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième
jour de janvier 1917.

J. G. Gagnon

Je, Roch Limoges, Entrepreneur, de la Cité de Maisonneuve,
jure solennellement que je connais MM. E.H. Lanthier, Michel
Chouinard, Jos. Riendeau, R. Limoges, Amcrede Perron, P. Ba-
zinet, Art. Bazinet, J.E. Dubeau, *et autres*

et
qu'ils sont habiles, comme électeurs municipaux du Quartier
Quest à voter à une élection d'un conseiller pour re-
Siège No. 2
présenter ledit quartier "Quest", Siége No 2, et
qu'ils ont respectivement signé le bulletin de présentation
qui précède, de leurs signatures et marques, en ma présence,
et de plus que je connais ledit M. J. Adélarde Gagnon, -----
qui y est nommé candidat et qu'il a signé son consentement
à la présentation en ma présence.

R. Limoges

Assermenté devant moi à Maisson-)
neuve, ce treizieme jour de)
janvier 1917.)

M. J. Adélarde Gagnon

Province de Québec,
District de Montréal,
~~Ville~~ de Maisonneuve.
Cité

Déclaration de Mr. J. Adélaré Gagnon, de la Cité de Maisonneuve
à être déposée et remise entre les mains du Secrétaire-Trésorier
de la ~~Ville~~ de Maisonneuve, avant la mise en nomination.

Cité
Je, soussigné, J. Adélaré Gagnon, entrepreneur-électricien
de la Cité de Maisonneuve ----- candidat à l'élec-
tion qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
quartier Ouest, S.No. 2 de la ~~Ville~~ de Maisonneuve, au Conseil
de cette ~~Ville~~, étant dûment assérmenté sur les Saints Evangi-
les, déclare: Cité

10. Que je suis du sexe masculin, majeur et sujet de Sa
Majesté;

20. Que je sais lire et écrire;

30. Que j'ai eu ma résidence ou place d'affaires dans
les limites de cette ~~Ville~~, pendant les six mois précédant
cette élection; Cité

40. Que je suis habile suivant la loi et que j'ai le sens
d'éligibilité requis pour exercer les fonctions de Conseiller
de la ~~Ville~~ de Maisonneuve;

Cité
50. Que je possède comme propriétaire depuis douze mois
en mon nom propre, tel qu'il appert au certificat authentique
que je transmets avec la présente, le ou les immeubles qui me
rend ou me rendent éligible, savoir:

Le lot numéro 14-160A des plan et livre de renvoi officiels
du Village Incorporé d'Hochelega;

60. Que je transmets avec la présente un certificat démon-
trant que je suis porté au rôle d'évaluation en force de cette
~~Ville~~, comme propriétaire de cet ou ces immeubles.

Cité
EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième
jour du mois de ~~Mars~~ mil neuf cent- dix-sept.
Janvier

Prise et assérmentée devant moi à
Maisonneuve, ce treizième jour
du mois de ~~Mars~~ mil neuf cent- dix-sept.
Janvier

J. Adélaré Gagnon Sec.-Trés.
de la ~~Ville~~ de Maisonneuve.
Cité

J. A. Gagnon

Province de Québec,
District de Montréal,
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Cité
de Maisonneuve, certifie que le ou les immeubles suivants
sont portés au rôle d'évaluation en force de cette Cité
comme appartenant à M. J. Adélard Gagnon, entrepreneur-électricien
de la Cité de Maisonneuve,

savoir:

Le lot numéro 14-160A des plan et livre de renvoi officiels du
Village Incorporé d'Hochelaga, porté au rôle d'évaluation en
force pour l'année courante à la somme de huit mille piastres
(\$8,000.00).

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce treizième
jour de janvier 1917.

 - Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.



DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES

Comtés de Hochelaga et Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

A la demande de E Prud'homme contre le lot No
14-160 A aux plan et lurs de remon officiels
du Village d'Hochelaga depuis la date de la ré-
surrection, sa copie, savoir:

B5-783-64791

La constitution d'hy
pothèque susdite
sous No 61463 est
valable suivant acte
deposé sous No 14356
jam

Partage entre l'Honorable Alphonse
Desjardins, Gaide Paire épouse de Louis
Edmond Desjardins & Perd. Joseph Jacques
Alphonse Desjardins, passé à Montréal le
16 Novembre, 1896 L. N. Dumouchel Not par
lequel le dit Honorable A. Desjardins aura
pour sa part entre autres le lot No 14-160 A
du Village d'Hochelaga, le tout à la charge par ledit
Alphonse Desjardins de payer seul aux représentants
logans de femme Josephite Rachel Mathieu veuve de
Jean Bte Marcel Decary, la balance leur revenant
en capital & intérêt, aux termes de la constitu-
tion d'hypothèque enregistrée sous No 61463
sur une partie des lots lui échus par les pré-
sentes, savoir 119 lots jusqu'à concurrence
de dix centimes par pied

Enregistré le 10 Décembre, 1896, No 64791

D43-25-65622

Par acte de pose sous
No 18354 il appert
par suite de la
balance du pied de
vente à cette
jam

Vente par l'Honorable Alphonse
Desjardins à J. Lucien Vault, passé à
Montréal le 3 février, 1897 L. N. Dumouchel
Not. du lot No 14-160 A du Village d'Hochelaga,
avec droit en commun dans la rue de
la dite, moyennant quatre cent onze piés
& quatre-vingt centime soit soixante-deux
piés & quatre-vingt centime comptant. Inté-
rêt à six pour cent sur la balance.

Enregistré le 9 Février, 1897, No 65622

E 21-736-69839

Obligation par J. Lucien
vaunt a Jean Bte Gappa passee a Montreal
L' hypothèque ci- le 27 Octobre, 1897, H. P. Pepin Not. affectant
contre est radice le lot no. 14-160A du Village d' Hochelaga en
suivant acte de surete du paiement de soixante cents frastres
sous n. Interet a six pour cent. Interet compose. Key-
22598. hypothèque speciale de cent frastres en garantie
de l'indemnité etc.

AT66

Enregistree le 5 Novembre, 1897 no 69839

E 24-103-75986

Obligation par J. Lucien
vaunt a Jean Bte Gappa passee a Mont-
L' hypothèque real le 27 Octobre, 1898, H. P. Pepin Not. affe-
ci-contre est radice tant le lot no 14-160A du Village d' Ho-
suivant acte de Hochelaga en surete du paiement de trois
sous n. 22598 cents frastres. Interet a six pour cent. In-
teret compose. Hypothèque speciale de cent
frastres en garantie de l'indemnité etc.

AT66

Enregistree le 10 Novembre, 1898 no 75986

E 29-358-88938

Obligation par J. Lucien
a Anla Tremblay passee a Montreal le 26
L' hypothèque Ferrer, 1901, W. Normandin Not. affectant le
ci-contre est radice lot no 14-160A du Village d' Hochelaga, en
suivant acte de pas surete du paiement de six cents frastres
sous n. 22599. Interet a six pour cent. Interet compose.
Hypothèque speciale de cent frastres en
garantie de l'indemnité etc.

AT66

Enregistree le 27 Janvier, 1901, no 88938.

Tout cela est je donne certifié a tous interese

Donne sous mon seing
a Montreal ce sixieme jour du mois de
Janvier mil neuf cent deux, a neuf heures
de l'avant midi.

Decey + Charet
Registreur



Le 6 février 1902

DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES COMTÉS DE

Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

25.

N^o 14-160A

du

Villages Hochelaga

§ 4.55

E. Prud'homme
3 m. 150

X

2

4

6

P25/B1,150

6

4



DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES

Comtés de Hochelaga et Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

A la demande de E. Druel homme contre le lot no
14-160 A aux plans & livres de plans officiels
du Village d'Hochelaga, depuis le 6 Février 1902
à ce jour savoir:

D 59, 93969

Cente par J. Lucien Haute-à
Hubert Boiseup, passé à Montréal le 11 Fé-
vrier 1902 E. Druel homme h.d. du lot no
14-160 A du Village d'Hochelaga, avec droit
en commun dans la quelle y décrit, moyennant
deux mille cinq cent soixante & quinze
franches comptant

Enregistré le 13 Février 1902 no 93969

D 31, 93970

L'hypothèque
ci-contre est
radice & suivant
acte déposé sous
no 37514.

C. H. K.

Obligation par Hubert Boiseup
à Angélique Lapierre veuve de l'Honorable Charles
Séraphin Rodier en sa qualité d'exécutrice testa-
mentaire de ce dernier, passé à Montréal le 11
Février 1902 E. Druel homme h.d. affectant le
lot no 14-160 A du Village d'Hochelaga, en
suite du paiement de deux mille deux cents
franches Intérêt à cinq & demi pour cent Inté-
ret composé Hypothèque spéciale de deux cent
vingt francs en garantie de l'indemnité &c
Financier Xavier Lenoir se porte caution solidaire
du débiteur jusqu'à concurrence de douze
cents francs Intérêt à cinq & demi pour cent
& pour suite de quoi affecte en faveur de la
créancière les lots nos 1707-59 & 1707-60 de
la paroisse de Montréal

Enregistré le 13 Février 1902 - no 93970

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés.
Donné sous mon sceau &c



Montreal, ce quatorzième jour du mois de Fe
vrier mil neuf cent-deux à neuf heures de
l'avant-midi.

Jéary & Charet
Régistrateurs.

Le 14 Février 1902

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTÉS DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

vs.

No 14-160 A

Au
Village d'Hochelaga

\$2.30

Mention

A. Levesque

X
2
4
6

P25/B1,150

7 2



DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES
Comtés de Hochelaga et Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

A la demande de E. Prud'homme contre le lot no.

14-160 A aux plan et titre de renseignements officiels du Village d'Hochelaga, depuis le quatorze Février mil neuf cent deux à ce jour, savoir:

C 60 169621

L'hypothèque ci-
contre est radicee
suivant acte de pose
sous no 83833.
C. P. H.

Obligation par Hubert Noisieux à Marie Joseph Louis Lonce Leopold Rodier et Marie Joseph Felix Edmond Rodier en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de feu l'Honorable Charles Seraphin Rodier passée à Montréal le 19 Mars 1910. E. Prud'homme N.P. affectant le lot no. 14-160 A du village d'Hochelaga en sûreté du paiement de deux mille cinq cents piastres intérêt à six pour cent, intérêt composé. Hypothèque additionnelle de deux cent cinquante piastres en garantie des accessoires.

Enregistrée le 21 Mars 1910 no. 169621

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés.

Donné sous

mon sceau à Montréal, ce vingt-deuxième jour de Mars mil neuf cent dix à neuf heures de l'avant-midi.

Charles Lacombe
Registrar



Le 22 Mars 1910

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTES DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

^{25.}
No. 14-160 A

du

Village d'Hochelaga.

4/55

mention.

J. Meunier 

X

2

4

6

P25/B1,150

7 4



DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES

Comtés de Hochelaga et Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

A la demande de N. Pérodeau contre le lot no. 14-160A

aux plan & livre de plansoi officiels du Village d'Hochelaga, depuis le vingt-deux Mars mil neuf cent dix à ce jour, savoir:

D/27-380-175873

Vente par Hubert Bourseux à Normidas Lapointe
Par acte de pose en fils passé à Montréal le 2 Août 1910 J. Ménard N. P. de
no 83833, il s'agit du lot no. 14-160A du village d'Hochelaga avec droit en
paiement de la commune dans la quelle y décrit, moyennant quatre
balance du prix de mille quatre cents piastres dont dix-neuf cents piastres
vente ci contre. comptant, la balance payable à la succession de l'Honorable
C. H. B.

table C. S. Rodier suivant obligation enregistrée sous no.
169621. Wilfrid Tardif renonce à tous ses droits sur le
lot sus-pendu.

Enregistrée le 5 Août 1910 no. 175873.

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés.

Donné sous

mon seing à Montréal ce deuxième jour d'Août
mil neuf cent onze à neuf heures de l'auprès midi.

Chaput & Hocouche
Régistrateur



X

2

4

6

P25/B1,150

7 b

Le 2 Août 1911

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTES DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

^{75.}
No. 14-160A

du

Village d'Hochelaga

\$1.55 3 Quarts. 50

mention

83833

11
748

J. A. Lacombe

for



DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES

Comtés de Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

À la demande de Louergans Legault contre le lot
N° 14-160A aux plans et livre de renvoi officiels du
Village d'Hochelaga, depuis le deux huit mil neuf
cent onze, à ce jour, savoir:

2150,98, 196021

Par acte de pose sous
no 83833 il appert
parcèlement de la
balance du prin d'Hochelaga, avec droit en commun dans la ruelle y de
de vente et levente
C. G. H.

Vente par Hormidas Lapointe
fils, à Sam Alexandre Provost, passée à Montréal le 2
Aout 1911 N. P. du lot N° 14-160A du Village
d'Hochelaga, avec droit en commun dans la ruelle y de
de vente et levente moyennant quatre mille sept cents piastres dont
deux mille deux cents piastres comptant la balance
payable avec intérêt à six pour cent à la succession
de feu l'Honorable Charles Séraphin Rodier surant
obligation enregistrée sous N° 169621.

Enregistrée le 23 Aout 1911 N° 196021

2161,695, 217509

Par acte de pose sous
no 63310 il appert
parcèlement de la son
de mille piastres
de balance du
de vente et levente
au vendeur.
C. G. H.

Vente par Sam Alexandre Provost
à Joseph Adéland Gagnon, passée à Maisonneuve le 6
juin 1912, N. P. du lot N° 14-160A
du Village d'Hochelaga, avec droit en commun dans la
ruelle y de vente moyennant cinq mille piastres, dont quinze
cents piastres comptant la balance payable avec intérêt
à six pour cent comme suit: 1° deux mille cinq cents piastres
à la succession de feu l'Hon. C. S. Rodier, surant
obligation enregistrée sous N° 169621, et 2° mille piastres
au vendeur. Hypothèque.

Enregistrée le 20 juin 1912, N° 217509

Par acte de pose
sous no 83833 il
appert parcèlement
de deux mille cinq
cents piastres
venant à la suc-
cession de feu l'Hon.
C. S. Rodier
en vertu de l'acte
ci-dessus.
C. G. H.

C'est ce dont je donne certificat à tous intéressés.
Donné sous mon seing à Montréal, ce douzième jour
de Janvier mil neuf cent dix sept à neuf heures avant midi.
Charles Hocouche
Registreur



Le 12 Janvier 1917

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTES DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

vs.

No 14-160 a

du

Village d'Hochelaga

2.30

S. J. G. G.

X

2

4

6

P25/B1,150

7

B

125-30-46

46

Certificat recherche remis à
M. St. Pitre le 6 février 1917BULLETIN DE PRESENTATIONCITE DE MAISONNEUVE

Nous, soussignés, électeurs du quartier OUEST
de la Cité de Maisonneuve, nommons par les présentes
M. Wilfrid Pitre, Entrepreneur
No. 905 Rue Letourneux candidat à l'élection
qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
siège No. 2 dudit Quartier OUEST de la Cité
de Maisonneuve.

EN FOI DE QUOI nous avons signé à Maisonneuve ce
huitième jour du mois de janvier 1917.

Noms	Occupation	Qualité donnant le cens électoral	Résidence
↓ J. Gato mort (Marchand)			814 Ontario
↓ V. Senechal (Commis)			1411 Orleans
↓ P. Larivière rentier			682 Beliz
J. H. Danavreen			461 Sherbrooke Est
↓ O. Dufresne marchand			685 Ontario ma.
↓ Emile Lafont (Barber)			613 Ontario sq
↓ Henri Perrier apt. Dumont			412 Etienne St
↓ Kap Lussier pro (Maurice)			174 Jeanne Darc
- J. M. Feragne prof.			1122 Pie IX
- Monna Shostling			606 Ontario cont.
- Eugène Proulx rentier			M. P. 828 Ontario
Joseph Gaochello epicier			725 Ontario
- Theophile David rentier			377 Bourbonnais
- Joseph Blain epicier			222 Bourbonnais
V. Comtas epicier			695 Adam
J. O. Lauzon			602 Lafontaine boucker

Joseph Dorais menuisier 258 Orleans
François Choquette épicier 226 Orleans
James Cohier épicier 164 Orleans
E. Beaudoin sellier 651 ontario main
Alfred. Dyratie Boucher 705 Ontario m
W. Champsier 717 ontario "
Gestein Dorais 690 Rue Ontario marchand
Rauville 683 Ontario marchand
W. J. Fair épicier 446 Orleans -
Ad. Vallée 333 Orleans barbier

Signé par lesdits électeurs en présence de M. Wilfrid
Pitre, Entrepreneur, demeurant en la Cité de Maisonneuve, soussigné

Je, ledit Wilfrid Pitre
nommé dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens
à cette présentation.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième
jour de janvier 1917.

Wilfrid Pitre

ance de Québec,
strict de Montréal,
ille de Maisonneuve.

Déclaration de Mr. Wilfrid Pitre -----
à être déposée et remise entre les mains du Secrétaire-Trésorier
de la Ville de Maisonneuve, avant la mise en nomination.

Je, soussigné, Wilfrid Pitre, entrepreneur de la Cité de
Maisonneuve ----- candidat à l'élec-
tion qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
Quartier Ouest ----- de la ~~Ville~~ de Maisonneuve, au Conseil
de cette Ville, étant dûment assermenté sur les Saints Evangi-
les, déclare:

10. Que je suis du sexe masculin, majeur et sujet de Sa
Majesté;

20. Que je sais lire et écrire;

30. Que j'ai eu ma résidence ou place d'affaires dans
les limites de cette ~~Ville~~, pendant les six mois précédant
cette élection;

40. Que je suis habile suivant la loi et que j'ai le sens
d'éligibilité requis pour exercer les fonctions de Conseiller
de la ~~Ville~~ de Maisonneuve;

50. Que je possède comme propriétaire depuis douze mois
en mon nom propre, tel qu'il appert au certificat authentique
que je transmets avec la présente, le ou les immeubles qui me
rend ou me rendent éligible, savoir:

les lots numéros 8-1345 à 1348 des plan et livre de renvoi
officiels du Village Incorporé d'Hochelaga.

60. Que je transmets avec la présente un certificat démon-
trant que je suis porté au rôle d'évaluation en force de cette
~~Ville~~, comme propriétaire de cet ou ces immeubles.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième
jour du mois de ~~Janvier~~ *Janvier* mil neuf cent- dix-sept

Prise et assermentée devant moi à
Maisonneuve, ce treizième jour
du mois de ~~Janvier~~ *Janvier* mil neuf cent-dix-sept.

J. J. James Sec.-Trés.
de la ~~Ville~~ *Cité* de Maisonneuve.
#8

J. J. James
JP

Wilfrid Pitre

*T. sup
no 2
JP*

*Cité
JP*

Province de Québec,
District de Montréal,
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Cité
de Maisonneuve, certifie que le ou les immeubles suivants
sont portés au rôle d'évaluation en force de cette Cité
comme appartenant ~~à~~ partie à M. Wilfrid Pitre, entrepreneur
de la Cité de Maisonneuve,

savoir:
les lots numéros 8-1345 à 1348. des plan et livre de
renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga, portés
au rôle d'évaluation en force pour l'année courante à la
somme de vingt mille piastres (\$20,000.00).

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce treizième
jour de janvier 1917.

 . Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

BULLETIN DE PRESENTATIONCITE DE MAISONNEUVE

Nous, soussignés, électeurs du quartier Centre
de la Cité de Maisonneuve, nommons par les présentes
M. ALFRED BERNIER, fils, comptable,
No. 137 Rue Wm. David candidat à l'élection
qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
siège No. 1 dudit quartier Centre de la Cité
de Maisonneuve.

EN FOI DE QUOI nous avons signé à Maisonneuve ce
dixième _____ jour du mois de janvier 1917.

Noms	Occupation	Qualité donnant le cens électoral	Résidence
✓ J. M. Bourassa, typographe		Loc	128 Adam
✓ F. Desnoyers, contremaître		Loc.	692 "
✓ E. Pénusse, barbier		Loc.	230 Lasalle
✓ L. H. Caron, impr.		Prop.	279 "
✓ A. H. H. H. ^{Epiciers}		Loc	443 ..
✓ J. H. Lapelle, Photographe		Prop.	471 Lasalle
✓ Dame A. Fauteux		Prop.	429 Lasalle
✓ W. Thérien, Cordonnier		Loc	905 Lasalle
✓ Cyrille Luintel		Fils	521 Lafontaine
✓ J. Thérien, barbier		Prop.	574 Ontario
✓ Omer Dubevoir, Electricien			760 Retourneux
✓ N. S. Starnon		Prop.	8870 Lasalle
✓ Nat Starnon, fils			8870 Lasalle
✓ J. Gauthier, Marchand			454 Lasalle
✓ J. Gauthier, Prop. Ing. Electricien			452 Lasalle

Signé par lesdits électeurs en présence de M. Joseph
Bleau, typographe, No. 133 Wm. David, de la Cité de Maisonneuve,

Je, ledit Alfred Bernier, de la Cité de Maisonneuve,
nommé dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens
à cette présentation.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce quinzième
jour de janvier 1917.

Alfred Bernier

Province de Québec,
District de Montréal,
ville de Maisonneuve.

Cité

Déclaration de Mr. Alfred Bernier,-----
à être déposée et remise entre les mains du Secrétaire-Trésorier
de la ~~Ville~~ de Maisonneuve, avant la mise en nomination.

Cité
Je, soussigné, Alfred Bernier, de la Cité de Maisonneuve, candidat à l'élection qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le Quartier Centre, Siege No. 1 de la Cité de Maisonneuve, au Conseil de cette Cité, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare:

10. Que je suis du sexe masculin, majeur et sujet de Sa Majesté;

20. Que je sais lire et écrire;

30. Que j'ai eu ma résidence ou place d'affaires dans les limites de cette ~~Ville~~ Cité, pendant les six mois précédant cette élection;

40. Que je suis habile suivant la loi et que j'ai le sens d'éligibilité requis pour exercer les fonctions de Conseiller de la ~~Ville~~ Cité de Maisonneuve;

50. Que je possède comme propriétaire depuis douze mois en mon nom propre, tel qu'il appert au certificat authentique que je transmets avec la présente, le ou les immeubles qui me rend ou me rendent éligible, savoir:

Le lot No.8-384 des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga.

60. Que je transmets avec la présente un certificat démontrant que je suis porté au rôle d'évaluation en force de cette ~~Ville~~ Cité, comme propriétaire de cet ou ces immeubles.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce quinzième jour du mois de Mars mil neuf cent-dix-sept.

Cité
JANV.
Prise et assermentée devant moi à
Maisonneuve, ce quinzième jour
du mois de Mars mil neuf cent-dix-sept.

JANV.
J. W. Smith Sec.-Trés.
de la ~~Ville~~ de Maisonneuve.
Cité

Alfred Bernier

Je, Joseph Bleau, typographe, de la Cité de Maisonneuve,
jure solennellement que je connais MM. J.A. Bourassa, F.
Desnoyers, L.H. Caron, Alf. Hurtubise, J.G.A. Riopelle, Cyr.
Quintal et Jos. Therrien et autres,

qu'ils sont habiles, comme électeurs municipaux du Quartier ^{et}
Centre, S. No. 1 à voter à une élection d'un conseiller pour re-
présenter ledit quartier Centre, Siège No 1, et
qu'ils ont respectivement signé le bulletin de présentation
qui précède, de leurs signatures et marques, en ma présence,
et de plus que je connais ledit M. Alfred Bernier, -----
qui y est nommé candidat et qu'il a signé son consentement
à la présentation en ma présence.

Assermenté devant moi à Maisson-)
neuve, ce quinziesme jour de)
janvier 1917.)

Joseph Bleau

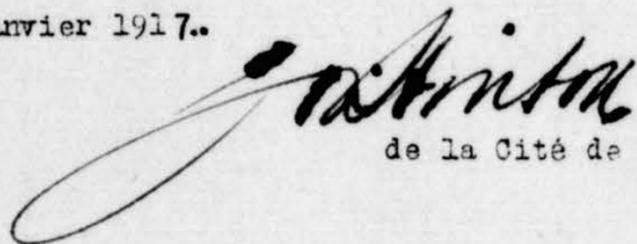
*J. A. Bernier
Secrétaire*

Province de Québec,
District de Montréal,
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Cité
de Maisonneuve, certifie que le ou les immeubles suivants
sont portés au rôle d'évaluation en force de cette Cité
comme appartenant à M. Alfred Bernier, de la Cité de Mai-
sonneuve, savoir:

Le lot No. 8-384 des plan et livre de renvoi offici-
els du Village Incorporé d'Hochelaga, et est porté au rôle
d'évaluation en force pour l'année courante à la somme de
\$3,000.00 .

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce quinzième
jour de janvier 1917..

 . Sec.-Trés
de la Cité de Maisonneuve.



DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES

Comtés de Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

À la demande de Louergan, Legault & Messier, contre le
lot No. 8 384 au plan & livre de renvoi officiels du
Village d'Hochelaga, depuis l'ouverture du bureau
à ce jour, savoir :

F2, 216, 9637

Discharge d'hypothèque par Gustave Deschamps
à Jean Théophile Letourneux, passée à Montréal le 10 juin
1881, c. G. Leclerc N.P. résultant d'une vente par le dit Deschamps
au dit Letourneux, passée le 6 Février 1874 l'm. Archambault
N.P. enregistrée sous le no. 79404 G. H. R. du cinquième
indivis du lot no. 8 du village d'Hochelaga, à la charge
de payer sa quote-part à Onulphe Peltier de toutes sommes
qu'il était obligé de lui payer aux termes d'un acte de
devis & marché, passé le 3 Décembre 1873, voulant & en-
tendant par les présentes que cette obligation ne soit
que personnelle & que le dit lot no. 8 & ses subdivisions
depuis 1 à 1322 soient déchargés de toute hypothèque
résultant de l'acte ci-dessus cité.

Enregistrée le 11 juin 1881 No. 9637.

F2, 217, 9638

Discharge d'hypothèque par Michael Boyce
à l'ho N. Letourneux, passée à Montréal le 10 juin 1881, c.
G. Leclerc N.P. résultant d'une vente par le dit Boyce
au dit Letourneux, passée le 3 Mars 1874, enregistrée sous
No. 79408 du cinquième indivis du lot no. 8 du village
d'Hochelaga, à la charge de payer sa quote-part à
Onulphe Peltier de toutes sommes qu'il était obligé de lui
payer aux termes d'un acte de devis & marché, passé le 3
Décembre 1873 voulant & entendant par les présentes
que cette obligation ne soit que personnelle & que le dit lot
no. 8 & ses subdivisions depuis 1 à 1322, soient déchargés
de toute hypothèque résultant de l'acte ci-dessus cité.

97, 316, 15245

Enregistrée le 11 Juin 1881 no. 9638.

Différence en faveur
des herbes. Bourbonniere
est radice par acte d'aveu
sous no 15243

Vente par J. F. Lefournier à C. H. Lefournier
passée à Montréal le 2 Février 1884, C. G. Leclercq. P. entrain
des du lot no. 8-384 du village d'Hochelaga. Cette vente
est ainsi faite à la charge par le dit C. H. Lefournier de payer
à Marie Henriette Landry dit Bourbonniere & al, vendeurs
nommés à l'acte de vente par eux consenti en faveur du
dit C. H. Lefournier & al enregistré sous no. 75 188 G. H. R.
la part ou cinquième partie que le dit J. F. Lefournier est
devenu de payer dans la somme de onze mille sept cent
soixante-quatre piastres & quarante-six centimes étant
la balance en Capital restant due sur le prix porté
dans ce dernier acte de vente & autres clauses y mention-
nées. Olivier Lecours ratifie les présentes.

Enregistrée le 29 Février 1884 no 15243.

95, 414, 28460

Acte de quittance & cession, passé à
Montréal le 27 Décembre 1888 O. Marin N. P. par le-
quel acte Charles Henri Lefournier reconnaît
avoir reçu de la Banque du Peuple la somme de dix
mille cent soixante & une piastres & cinquante quatre
centimes étant la balance en capital & intérêt à lui
due par Jean Théophile Lefournier suivant les con-
ventions verbales faites entr'eux & celles contenues
dans deux actes de vente enregistrés à ce bureau
sous les nos. 15243 & 16667; le présent paiement est
fait par la dite Banque conformément aux dispositions
d'un acte de conventions & transport consenti par le
dit Lefournier à la dite Banque & enregistré à ce bureau
sous no. 19976. En conséquence, le dit Charles Henri
Lefournier cède à la dite Banque entr'autres le lot no.
8-384 du village d'Hochelaga. La présente cession est
faite à la charge par la dite Banque de se conformer
aux clauses & conditions d'un acte d'association
entre les dits Lefournier, Henrie Girard & autres en
date du 16 Octobre 1873 Am. Archambault N. P. & d'ap-
pliquer le produit de la vente desdits lots ainsi que
des créances présentement transportées au paiement
de la créance de la dite Banque contre le dit Jean F.

Letourneux, savoir la somme de trente-deux mille trois cent cinquante-deux piastres en y ajoutant la dite somme de dix mille cent cinquante une piastres & cinquante quatre centime, présentement payée par la dite Banque au dit Charles Henri Letourneux avec intérêt à sept pour cent sur ces dites sommes & sous frais & loyaux coûts & une fois ces sommes payées de retrocéder au dit Jean T. Letourneux les lots de terre non vendus & les créances non collectées, & par les présentes la dite Banque du Peuple décharge tous les lots de terre ci-dessus décrits de l'hypothèque lui résultant de l'acte intitulé "Hypothèque nouvelle enregistrée à ce bureau sous no. 2308 & ainsi que de l'acte de conventions & transport enregistré sous no. 19976 & autorise le registraire de radier toutes hypothèques lui résultant de ces dits actes comme affectant non seulement les lots ci-dessus décrits mais pour les autres lots de la subdivision du lot no. 8 du dit village d'Hochelega, décrits dans les dits actes d'hypothèques & de conventions. Le dit Jean Théophile Letourneux ratifie les présentes. Au cas de vente par la dite Banque des droits dans les lots ci-dessus décrits dans lesquels elle a un cinquième, elle devra donner la préférence aux conditions y mentionnées au dit Charles Henri Letourneux.

Enregistré le 11 Février 1889 no. 28460.

D 41, 771, 65454

Partage entre Charles Henri Letourneux, Jean Théophile Letourneux, Henri Girard & Olivier Lecours, passé à Montréal le 17 Mars 1878 Am. Archambault N. P. par lequel le dit Jean Théophile Letourneux aura pour sa part entre autres le lot no. 8-384 du village d'Hochelega.

Enregistré le 29 Janvier 1897 no. 65454.

D 42, 149, 65559

Vente par la Banque du Peuple à Alfred Masson & Lamar Masson faisant affaires sous la raison sociale de A. Masson & Cie, passée à Montréal le 30 Janvier 1897 A. D. John N. P. entre autres du lot no. 8-384.

du village d'Hochelega, avec droit dans les ruelles y dé-
crites, le tout moyennant bonne & salable considération
Enregistrée le 4^e Février 1897 no. 65559.

D 14, 569, 91906

privileges, hypothèques,
actions & possessions
J. P. P.

Extrait en date du 10 Septembre 1901 d'un
acte de déclarations & conventions entre Alfred Masson
& Damase Masson, passé à Montréal le 5 Septembre
1901 A. D. Jobin N. P. par lequel le dit Damase Masson
cède & abandonne au dit Alfred Masson faisant affaires
sous la raison sociale de D. Masson & Cie sans les droits
qu'il peut avoir dans entre autres le lot no. 8-384 du
village d'Hochelega, avec droit en commun dans les
ruelles y décrites.

Enregistré le 26 Septembre 1901 no. 91906.

D 80, 497, 118435

Vente par Alfred Masson à Cyrille Blette fils, passé
à Montréal le 20 novembre 1905, L. A. Derome N. P. du lot no.
8-384 du village d'Hochelega, avec droit en commun dans
les ruelles y décrites, moyennant quatre cent soixante-quinze
piastres comptant.

Enregistrée le 25 novembre 1905 no. 118435.

D 143, 119, 191629

Vente par Cyrille Blette à Alfred Bernier
fils, passé à Montréal le 18 mai 1911, J. A. H. Dequoy N. P.
du lot no. 8-384 du village d'Hochelega, avec droit en com-
mun dans les ruelles y décrites, moyennant trois mille
piastres comptant.

Enregistrée le 6 juin 1911 no. 191629.

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés.

Bonne sous mon

seing à Montréal, ce dixième jour de janvier mil neuf
cent dix-sept à neuf heures avant-midi. (M. P. P.)
ceci

J. P. P.
Alfred Bernier



OK

Le 10 Janvier 1917

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTES DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

25.

N^o 8-384

du

Village d'Hochelaga.

\$ 7.⁵⁵

Def. Bouvier.

X

2

4

6

P25/B1,150

4

5

BULLETIN DE PRESENTATIONCITE DE MAISONNEUVE

Nous, soussignés, électeurs du quartier CENTRE
de la Cité de Maisonneuve, nommons par les présentes

M. Nap. GUAY, Marchand

No. 179 Rue Lasalle candidat à l'élection

qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
siège No. 1 dudit quartier Centre de la Cité
de Maisonneuve.

EN FOI DE QUOI nous avons signé à Maisonneuve ce
neuvième jour de janvier 1917.

Noms	Occupation	Qualité donnant le cens electoral	Résidence
✓ Char Hubert Marchand		220	Lasalle
✓ Théo Loupin	Propriétaire	539	St Catherine
✓ J. Genais	Propriétaire	544	St Catherine
✓ G. Morel	Propriétaire	58	Lasalle
✓ E. Prud'homme	maître forgeron	43	Lasalle
✓ Louis Fachapelle	Marché Bergeron	576	Lasalle
✓ Joseph Monin	Bouich Propriétaire	222	Lasalle
✓ J. Caron	Propriétaire	287	Lasalle
✓ J. E. Forté		564	St Catherine
✓ J. Beland	x journalier	183	Lasalle
✓ J. Beland	journalier	181	Lasalle
✓ Raphaël Lefrançois	Charretier Propriétaire	89	Lasalle
✓ Justin Lefrançois	Charretier	187	Lasalle
✓ Alex. Chammou	voyageur Commerce		
✓ Arsène Goucheard		168	Lasalle
✓ Arsène Goucheard	158	Stourmey	Marchand Bois
✓ H. P. Pelletier	158	2 ^e arr	10 ^e
✓ M. Dupont	Propriétaire	168	Lasalle

page-2-

nom	occupation	Cens électoral ou qualité	adresse
Alphonse	Avocat	Propriétaire	172 Lasalle
E. A. Bergeron	Propriétaire		246 Lasalle
Mme Hingwant	voyageur		301 Lasalle
J. Prud'homme			315 Lasalle Marchand
J. O. H. Parent			574 Patrice Marchand
Alphonse Languan			N° 509 St Catherine
Barbier	Coctaire		

NAPOLÉON QUAY
Candidat au Siège No. 1
Quartier Centre

Amos Hébert 387 Lasalle
J. D. Gagné 96 Desjardins
A. Desmarais 541 Ontario
Eug. Fauteux 429 Lasalle
Wilfrid Thérien 905 Desjardins
Elié Beauregard 958 Lasalle
Bernos Roy 452 Letaurieux
Philippe Trudeau 185 Pie IX
Pap. St. Marie 343 Lasalle
Edouard 535 Pie IX
J. Lévesque 540 Lasalle
Gy. Trudeau 335 Lasalle
F. J. Donofre 389 Lasalle
G. Valade 381 Lasalle
Jos. Valade 681 Notre Dame
M. Weller 1230 St Urbain St.

Nap. Guay

Candidats du siège no. 1

Quartier Centre

noyau Vincent 214 Desjardins

Samuel Maréchal 218 Desjardins

Laurent J. Gauthier 242 Desjardins

Arthur Poirier 421 Desjardins

~~William~~ Heroux 624 ~~Desjardins~~

William Heroux 624 Desjardins

Esdras Bibard 624 Desjardins

Joseph Tardif 636 Desjardins

Wm Hunt 640 Desjardins

Nap. Demarest 843 Lafontaine

NAPOLÉON GUAY

CANDIDAT DU SECTEUR NO. 1

QUARTIER CENTRE

Mariusse Roy 328 Letourneuse

Jos Burns 340 Letourneuse

Joseph Massette 346 A Letourneuse

Albert Maatte 364 Letourneuse

Louis Monette 434 Letourneuse

Mdm Ch. Berger 438 Letourneuse

E. Guillet 448 Letourneuse

~~Philadeaux~~ 444 Letourneuse

Albert Roy Letourneuse 452

Damas. Gauthier Letourneuse 518A

A Ferreault 536 Letourneuse

A Pagnier 538 Letourneuse

Map Landrette † 524A Letourneuse

Signé par lesdits électeurs en présence de M.Elzéar Hébert, marchand de la Cité de Maisonneuve,

Je, ledit Napoléon Guay, -de-la-Cité-de Maisonneuve, nommé dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens à cette présentation.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième jour de janvier 1917.

Napoléon Guay

Napoléon Guay Hébert

Je, Elzéar Hébert, marchand de la Cité de Maisonneuve,
jure solennellement que je connais MM. Elzéar Hébert,
Théo. Toupin, F. Gervais, Honoré Brodeur, C. Trudeau,
Louis Lachapelle et Joseph Morin, J.E. Forté, & autres

et
qu'ils sont habiles, comme électeurs municipaux du Quartier
Centre à voter à une élection d'un conseiller pour re-
présenter ledit quartier Centre, Siège No 1, et
qu'ils ont respectivement signé le bulletin de présentation
qui précède, de leurs signatures ou marques, en ma présence,
et de plus que je connais ledit Napoléon Guay -----
qui y est nommé candidat et qu'il a signé son consentement
à la présentation en ma présence.

Assermenté devant moi à Maisson-)
neuve, ce treizième jour de)
janvier 1917.)

J. Hébert - Elzéar Hébert
Secrétaire

Province de Québec,
District de Montréal,
~~Ville~~ de Maisonneuve.

Cité

△ Déclaration de Mr. Napoléon Guay, de la Cité de Maisonneuve
à être déposée et remise entre les mains du Secrétaire-Trésorier
de la ~~Ville~~ de Maisonneuve, avant la mise en nomination.

Cité

Je, soussigné, Napoléon Guay, marchand de la Cité de
Maisonneuve, ----- candidat à l'élec-
tion qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
Quartier Centre, S.No.1 de la ~~Ville~~ Cité de Maisonneuve, au Conseil
de cette ~~Ville~~ Cité, étant dûment assermenté sur les Saints Evangi-
les, déclare:

10. Que je suis du sexe masculin, majeur et sujet de Sa
Majesté;

20. Que je sais lire et écrire;

30. Que j'ai eu ma résidence ou place d'affaires dans
les limites de cette ~~Ville~~ Cité, pendant les six mois précédant
cette élection;

40. Que je suis habile suivant la loi et que j'ai le sens
d'éligibilité requis pour exercer les fonctions de Conseiller
de la ~~Ville~~ Cité de Maisonneuve;

50. Que je possède comme propriétaire depuis douze mois
en mon nom propre, tel qu'il appert au certificat authentique
que je transmets avec la présente, le ou les immeubles qui me
rend ou me rendent éligible, savoir:

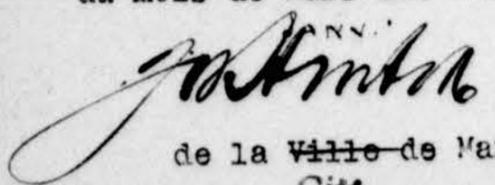
Le lot numéro 8-89 des plan et livre de renvoi officielle du
Village Incorporé d'Hochelaga.

60. Que je transmets avec la présente un certificat démon-
trant que je suis porté au rôle d'évaluation en force de cette
~~Ville~~ Cité, comme propriétaire de cet ou ces immeubles.

Cité EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième
jour du mois de ~~Mars~~ JANV. mil neuf cent- dix-sept.

Prise et assermentée devant moi à
Maisonneuve, ce treizième jour
du mois de ~~Mars~~ JANV. mil neuf cent- dix-sept.



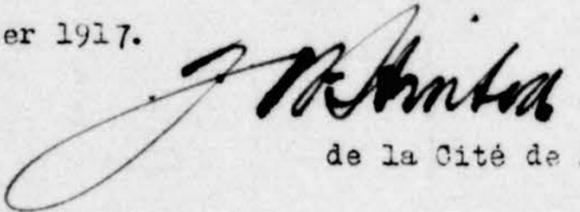
 Sec.-Trés.
de la ~~Ville~~ Cité de Maisonneuve.
Cité

Province de Québec,
District de Montréal,
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Cité
de Maisonneuve, certifie que le ou les immeubles suivants
sont portés au rôle d'évaluation en force de cette Cité
comme appartenant à M. Napoléon Guay, marchand de la Cité
de la Cité de Maisonneuve,

savoir:
Le lot numéro 8-89 des plan et livre de renvoi officiels
du Village Incorporé d'Hochelaga, porté au rôle d'évaluation
en force pour l'année courante à la somme de trois mille
trois cents piastres (\$3,300.00).

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce treizième
jour de janvier 1917.

 Sec.-Trés
de la Cité de Maisonneuve.



DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES
Comtés de Hochelaga et Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

A la demande de J. A. H. Dequoy contre le lot

N° 8-89 au plan et livre de renvoi officiels
du Village d'Hochelaga depuis la date de la sub-
division, à ce jour, savoir:

N° 1

Le 9 Mars 1881
des terrains vendus pour taxes par le Secré-
taire Trésorier du Conseil du Comté d'Hochelaga
par laquelle il appert qu'entre autres le lot N°
8-89 du Village d'Hochelaga a été adjugé à M.
Lefournier, le tout moyennant vingt deux piastres
et deux centins.

F. 2 216, 9637

Le 14 Mars 1881 N° 1
Décharge d'hypothèque par
Gustave Deschamps à Jean Théophile Lefournier
passée à Montréal le 10 Juin 1881 C. E. Leclerc N.
résultant d'une vente par le dit Deschamps au dit
Lefournier passée le 6 Février 1874, Am. Archam-
bault N.P. enregistrée sous le N° 79404 G.H.R.
du cinquième induis du lot N° 8 du Village
d'Hochelaga à la charge de payer sa quote part
à Olympe Peltier de toutes sommes qu'il était
obligé de lui payer aux termes d'un acte de deux
et marché, passé le 3 Décembre 1873 voulant
et entendant par les présentes que cette obliga-
tion ne soit que personnelle et que le dit lot N°
8 et ses subdivisions depuis 1 à 1322 soient
dichargés de toute hypothèque résultant de
l'acte ci-dessus cité

F. 2 217, 9638

Enregistrée le 11 Juin 1881 N° 9637
Décharge d'hypothèque

par Michael Boyce à Chs H. Letourneau pas-
sée à Montréal le 10 Juin 1881 C.E. Leclerc N.P.
résultant d'une vente par le dit Boyce au dit
Letourneau, passée le 3 Mars 1874, enregistrée
sous le N° 79405 du cinquième indivis du lot N°
8 du Village d'Hochelaga à la charge de payer sa
quote part à Onulphé Peltier de toutes sommes
qu'il était obligé de lui payer aux termes d'un
acte de devis et marché, passé le 3 Décembre
1873 voulant et entendant par les présentes que
cette obligation ne soit que personnelle et que le dit
lot N° 8 et ses subdivisions depuis 1 à 1322 soient
déchargés de toute hypothèque résultant de l'acte
ci-dessus cité.

Enregistrée le 11 Juin 1881 N° 9638.

D4 449, 9944

transport *ASST*

Vente par Henri Grand à
Chs Henri Letourneau, passée à Montréal le 30
Avril 1881, C.E. Leclerc N.P. des lots y décrits et
du cinquième indivis dans entre autres 12° la
somme de dix huit cent quatre vingt dix piastres

L'hypothèque au fa-et intérêt dus au cédant par Adolphe Beaulieu
seur des héritiers ^{Amor} aux termes de la vente entre autres du lot N°
8-89 du Village d'Hochelaga enregistrées sous
acte de devis sous no le N° 82618 G.H.R. le tout moyennant cinq
2437 "signé" L.F.R. cents piastres comptant et à la charge de payer
J.F.R. les taxes, la commutation, les héritiers Bourbon-
nière et de prendre les obligations du vendeur
et d'entretenir le bail d'Augustin Lemoges. Olyve
Lecours et Jean Théophile Letourneau ratifient.

Enregistrée le 17 Août 1881 N° 9944

D7 316, 15245

Vente par J.C. Letourneau à
C.H. Letourneau, passée à Montréal le 2 Février
1884 C.E. Leclerc N.P. entre autres du lot N° 89
du Village d'Hochelaga. Cette vente et transport
sont ainsi faits à la charge par le dit C.H.
Letourneau de payer à Marie Henriette Gaudry
dit Bourbonnière et al vendeurs nommés à l'a-
cte de vente par eux consenti en faveur du dit

L'hypothèque au
 faveur des héritiers
 Bambois est radiée
 par acte déposé sous
 no 2437. Signé J. G. N. P.
 J. G. N. P.
 C. H. L. Tournoux est enregistré sous no 75188
 G. H. R. la part ou cinquième partie que le dit
 J. E. L. Tournoux est tenu de payer dans la
 somme de onze mille sept cent soixante qua-
 rante piastres et quarante six centins étant
 la balance en capital restant due sur le prix
 porté dans ce dernier acte de vente et autres
 clauses y mentionnées. Olivier Lecours ratifié
 les présentes.

D 9 324 18280

Enregistré le 29 Février 1884 N° 13245

Vente par la corporation du
 Comté d'Hochelaga à C. H. L. Tournoux en date
 du 17 Septembre 1885 entre autres du lot N°
 8-89 du Village d'Hochelaga. Cette vente est faite
 en vertu des articles 1008 et 1009 du Code Municipal

D 14 54 24216

Enregistré le 18 Septembre 1885 N° 18280

L'hypothèque ci-contre
 est radiée suivant acte
 déposé sous no 4819
 J. G. N. P.



Vente par Charles Henri
 L. Tournoux à Hubert Tife, père, passée à
 Montréal le 7 Décembre 1887 O. Marin N. P.
 entre autres du lot N° 8-89 du Village d'Ho-
 chelaga, avec l'usage des ruelles y décrites, le
 tout moyennant quatre cents piastres, dont
 cent piastres comptant et la balance de trois
 cents piastres porte intérêt à six pour cent.
 Privilège de vendeur.

D 5 414 28460

Enregistré le 11 Décembre 1887 N° 24216

O. Marin N. P.
 G. H. R.

Radiée du lot no 8-89
 du Village d'Hochelaga
 le de no 10642
 J. G. N. P.

Acte de quittance et cession
 passé à Montréal le 27 Décembre 1888 par
 lequel acte Charles Henri L. Tournoux recon-
 naît avoir reçu de la Banque du Peuple la somme
 de dix mille cent soixante une piastres et cin-
 quante quatre centins étant la balance en ca-
 pital et intérêt à lui due par Jean Théophile
 L. Tournoux suivant les conventions verbales
 faites entre eux et celles contenues dans deux
 actes de vente enregistrés à ce bureau sous les
 N° 13245 et 16667; le présent paiement est fait
 par la dite Banque conformément aux dispositions

d'un acte de conventions et transport consigné
par le dit Letourneux à la dite Banque et
enregistré à ce bureau sous N° 19976. En consé-
quence de ce paiement le dit Charles Henri
Letourneux cède à la dite Banque les lots dé-
crits et par les mêmes présentes le dit Charles
Henri Letourneux transporte à la dite Banque
la cinquième partie des créances ci-après étant
la part à laquelle le dit Jean Théophile Letourneux
aurait ~~eu~~ droit aux termes des actes ci-dessus
cités savoir entre autres 12^e la somme de trois
cents piastres due par Hubert Tife père pour
balance du prix de la vente entre autres du lot N°
8-89 du village d'Hocheville enregistrée à ce
bureau sous N° 24216. La présente cession
est faite à la charge par la dite Banque de se
conformer aux clauses et conditions d'un acte
d'association entre les dits Letourneux, Henri
Guard et autres en date du 16 Octobre 1873
Am. Archambault N. S. et d'appliquer le produit
de la vente des dits lots ainsi que des créances
présentement transportées au paiement de la
créance de la dite Banque contre le dit Jean C.
Letourneux savoir: la somme de trente deux mille
trois cent cinquante deux piastres en y ajoutant
la dite somme de dix mille cent soixante une
piastres et cinquante quatre centens présentement
payée par la dite Banque au dit Chs Henri
Letourneux avec intérêt à sept pour cent sur ces
dites sommes et tous frais et loyaux coûts et une
fois ces sommes payées de rétrocéder au dit Jean
C. Letourneux les lots de terre non vendus et les
créances non collectées; et par les présentes la
dite Banque du peuple décharge tous les lots de
terre ci-dessus décrits de l'hypothèque lui resul-
tant de l'acte intitulé "Hypothèque nouvelle" en-
registré à ce bureau sous N° 23084 ainsi que de
l'acte de conventions et transport enregistré sous

dans lesquelles y dérites jusqu'à concurrence
de six mille quatre cent quatre vingt dix neuf
piastres.

F. 20, 810, 144881

L'hypothèque en
cette est radice
suivant acte de
sous le no 55849
G.S.M.

Enregistrée le 19 Février 1907 N°-130456

Transport par Walter Reed, à
Ernest Yguere et Henriette Cormier veuve
de Edouard Galarneau, passé à l'Assomption
et à Maisonneuve le 1^{er} Mai 1908, E. Lemire N.P.
de la somme de quatre mille cinq cents piastres
intérêt à six pourcent (trois mille deux cents
piastres au dit Yguere et treize cents pas-
tres à la dite Dame Galarneau) due au cedant
par Elzear Lacasse suivant vente en date du
16 Février 1907 G. Ecriment N.P. enregistrée
sous N°-130456. Le dit Lacasse accepte signi-
fication.

Enregistrée le 8 Mai 1908, N°-144881

D 146, 203999

Vente par Elzear Lacasse, à
Napoléon Guay, passie à Montréal le 27 Novem-
bre 1911, J.A.H. Dequois N.P., dulot N°-8-89
du Village d'Hochelaga, avec droit en commun
dans la ruelle en arriere, moyennant trois
mille piastres comptant.

Enregistrée le 23 Décembre 1911 N°-203999

C'est ce dont je donne certificat à tous interessés
Donné sous mon seing à Mont-
réal, ce vingt quatrième jour de Janvier mil neuf
cent douze, à neuf heures del avant midi.

Chauvet & Coombé
Régistres



Le 24 Janvier 1912

DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES COMTES DE

Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

25.

No. 8-89

du

Village d'Hochelaga.
Fin # 1. 20

10 58

9 80

J. H. B. Seguy

Sp

X
2
4
6

P25/B1,150



DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES

Comtés de Hochelaga et Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

À la demande de Louise Legault contre le
lot N° 8-89 aux plans liure de renvoi officiels
du Village d'Hochelaga depuis le vingt quatre Jan-
vier mil neuf cent douze, à ce jour, savoir:

124 321020

Obligation par Napoléon
Guay à Eugène Joseph Bastonquay, passée
à Maisonneuve le 2 Mai 1916 J. C. Legault
N.P., affectant le lot N° 8-89 du Village d'Ho-
chelaga, avec l'usage en commun de la ruelle
en arrière, en sûreté du paiement de mille plus
trois. Intérêt à sept pour cent. Intérêt composé.
Hypothèque additionnelle de cent piastres en
garantie des accessoires.

Enregistrée le 11 Mai 1916 N° 321020

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés

Donné sous mon seing à Mont-
réal, ce douzième jour de Mai mil neuf cent
seize, à neuf heures de l'avant midi. *[Signature]*
Député d'Enregistrement



Le 12 Mai 1916

DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES COMTES DE

Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

N^o.

No 8-89

du

Village d'Hochelaga

\$ 155

9

X
2
4
6

P25/B1,150

1
1
3



DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES

Comtés de Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

À la demande de Louise Legault contre le lot
N° 8-89 aux plans lins de renvoi officiels du village
d'Hochelaga, depuis le douze Mai mil neuf cent seize,
à ce jour, savoir: _____

Aucun.

Coat ce dont je donne certificat à tous intéressés

Donné sous mon sceau à Montréal

ce douzième jour de janvier mil neuf cent dix sept
à neuf heures de l'avant midi.

J. J. J. J.
Agent d'Enregistrement



Le 12 janvier 1917

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTES DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

25.

No 8-89

du

Village d'Hochelaga,

#1.10

gamy

X

2

4

6

P25/B1,150

1

1

5

BULLETIN DE PRESENTATIONCITE DE MAISONNEUVE

Nous, soussignés, électeurs du Quartier CENTRE
de la Cité de Maisonneuve, nommons par les présentes
M. Elzéar Lapointe,
No. 884 Rue Lasalle candidat à l'élection
qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
siège No. 1 dudit Quartier Centre de la Cité
de Maisonneuve.

EN FOI DE QUOI nous avons signé à Maisonneuve ce
neuvième jour du mois de janvier 1917.

Noms	Occupation	Qualité donnant le cens électoral	Residence
✓ G. Gagnon	friseur		1006 cde Lasalle
✓ J. Daniel	charcutier		911 Desjardins X
✓ J. Los	plâtrier		217 Lasalle
✓ E. Lys	Babote		217 Lasalle
✓ E. Luss	chevalier		825 Lasalle
✓ M. Lahecque	mfr. de fruits		562 Lasalle av
✓ Arthur Parent	rentier		492 Lasalle

BULLETIN DE PRÉSENTATION
CITÉ DE MAISONNEUVE

Nous, soussignés, électeurs du Quartier CENTRE
de la Cité de Maisonneuve, nommons par les présentes
M. ELZEAR LAPOINTE, Laitier,
No. 884 Rue Lasalle, candidat à l'élec-
tion qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter
le siège No. 1 huit Quartier Centre de la Cité de
Maisonneuve.

EN FOI DE QUOI, nous avons signé à Maisonneuve ce
cinquième jour de janvier 1917.

Noms	Occupation	'Qualité donnant' 'le cens électo-' 'ral	Résidence
------	------------	--	-----------

Philibert Leprohon	793	Desjardins
Chapleau Marquis	339	Letourneau
E. Dujin	203	Desjardins
P. Lapointe	1014	Lasalle
E. Guillet	448	Letourneau
E. Aubert	556	Letourneau
R. Desjardins	540	Lasalle
A. Marchessault	632	Adam
Adelard Lapointe	506	Lasalle Mais
Alph. Germain	235	Desjardins
Louis Bouchard	239	

Mr. Dodson	254	Dufferin St.
H. Arcand	227	Dufferin St.
Edguy Perrot	699	Lasalle St.
Victor Lacombe	457	Lasalle
Felix Lacombe	508	Lasalle

3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000

Signé par lesdits électeurs en présence de M. Félix Favreau, manufacturier, de la Cité de Maisonneuve.

Je, ledit Elzéar Lapointe, -----
nommé dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens
à cette présentation.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizieme
jour de janvier 1917.

Elzéar Lapointe

Je, **Félix Favreau**, manufacturier, de Maisonneuve,
jure solennellement que je connais MM. L. Gagnon, L. David,
L. Jos. Bolduc, Eliza Robert, E. Sirois, M. Labrecque et
Arthur Parent, & autres

qu'ils sont habiles, comme électeurs municipaux, du Quartier
Centre, S. No. 1 à voter à une élection d'un conseiller pour re-
présenter ledit quartier Centre, Siège No 1, et
qu'ils ont respectivement signé le bulletin de présentation
qui précède, de leurs signatures ou marques, en ma présence
et de plus que je connais ledit **Elzéar Lapointe**,-----
qui y est nommé candidat et qu'il a signé son consentement
à la présentation en ma présence.

Assermenté devant moi à Maisonneuve, ce treizième jour de
janvier 1917.

Félix Favreau

Arthur Parent
Sirois.

Place de Québec,
District de Montréal,
Ville de Maisonneuve.

Cité

Déclaration de Mr. Elzéar Lapointe,-----
à être déposée et remise entre les mains du Secrétaire-Trésorier
de la ~~Ville~~ de Maisonneuve, avant la mise en nomination.

Cité

Je, soussigné, Elzéar Lapointe, de la Cité de Maisonneuve, candidat à l'élection qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le Quartier Centre, S, No 1 de la ~~Ville~~ de Maisonneuve, au Conseil de cette Cité, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare:

10. Que je suis du sexe masculin, majeur et sujet de Sa Magesté;

20. Que je sais lire et écrire;

30. Que j'ai eu ma résidence ou place d'affaires dans les limites de cette ~~Ville~~ pendant les six mois précédant cette élection; Cité

40. Que je suis habile suivant la loi et que j'ai le sens d'éligibilité requis pour exercer les fonctions de Conseiller de la ~~Ville~~ de Maisonneuve; Cité

50. Que je possède comme propriétaire depuis douze mois en mon nom propre, tel qu'il appert au certificat authentique que je transmets avec la présente, le ou les immeubles qui me rend ou me rendent éligible, savoir:

Les lots Nos. 8-612 & 613 des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga.

60. Que je transmets avec la présente un certificat démontrant que je suis porté au rôle d'évaluation en force de cette ~~Ville~~, comme propriétaire de cet ou ces immeubles. Cité

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizieme jour du mois de ~~Mars~~ mil neuf cent-dix-sept.

JANV

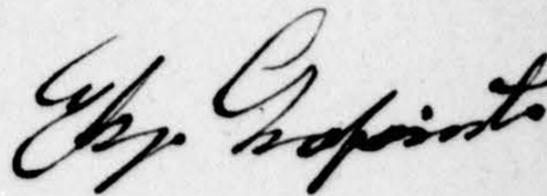
Prise et assermentée devant moi à Maisonneuve, ce treizieme jour du mois de ~~Mars~~ mil neuf cent-dix-sept.

JANV.

Sec.--Trés.

de la ~~Ville~~ de Maisonneuve.

Cité



Province de Québec,
District de Montréal,
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Cité
de Maisonneuve, certifie que le ou les immeubles suivants
sont portés au rôle d'évaluation en force de cette Cité
comme appartenant à M. Elzéar Lapointe, de la Cité de Mai-
sonneuve, ----- savoir:

Les lots Nos. 8-612 & 613 des plan et livre de
renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga, et sont
portés au rôle d'évaluation actuellement en force pour
l'année courante à la somme de cinq mille huit cents
piastres (\$5,800.00).

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce treizième
jour de janvier 1917.

 . Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.



E. Lapointe

DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES

Comtés de Hochelaga et Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

À la demande de M. G. Coenent contre les lots nos
8-612 & 8-613 aux plan & livre de renvoi officiels
du Village d'Hochelaga, depuis l'ouverture du bureau
à ce jour, savoir:

F. 2, 216, 9637

† Décharge d'hypothèque par Kurtave
Deschamps à Jean Théophile Lefournier, passée à
Montréal le 10 juin 1881 C. E. Leclerc N.P. résultant
d'une vente par le dit Deschamps au dit Lefournier
passée le 6 Février 1874 Am. Archambault N.P. enregistrée
sous le no. 79404 G. N. R. du cinquième indivis
du lot no. 8 du village d'Hochelaga, à la charge de
payer sa quote part à Onulphe Pelletier de toutes som-
mes qu'il était obligé de lui payer aux termes d'un
acte de devis & marché, passé le 3 Décembre 1873, vou-
lant & entendant par les présentes que cette obligation
ne soit que personnelle & que le dit lot no. 8 et ses sub-
divisions depuis 1 à 1322 soient déchargés de toute
hypothèque résultant de l'acte ci-dessus cité.

Enregistrée le 11 juin 1881 No. 9637.

F. 2, 217, 9638

† Décharge d'hypothèque par Michaël
Boyer à Chs. H. Lefournier, passée à Montréal le 10 juin
1881 C. E. Leclerc N.P. résultant d'une vente par le dit
Boyer au dit Lefournier passée le 3 Mars 1874, enregistrée
sous le no. 79405 du cinquième indivis du lot
no. 8 du village d'Hochelaga, à la charge de payer
sa quote part à Onulphe Pelletier de toutes sommes qu'il
était obligé de lui payer aux termes d'un acte de devis
& marché, passé le 3 Décembre 1873 voulant & entendant
par les présentes que cette obligation ne soit que per-
sonnelle & que le dit lot no. 8 & ses subdivisions depuis

1 à 1322 soient déchargés de toute hy pothèque ré-
sultant de l'acte ci-dessus cité.

Enregistrée le 11 juin 1881 No. 9638.

D 40, 220, 62256

Vente par Charles Henri Sournieux à
Elzéar Lapointe, passée à Montréal le 8 juin 1896. O.
N^o 17774 d'appert
Paiement en Capital
et Intérêt, avec
prix de vente ci-contre
C.H.S.
Marin N.P. du lot no. 8-612 du village d'Hoche-
laga, avec droit en commun dans les ruelles y déri-
vées, moyennant deux cent cinquante piastres, intérêt à
six pour cent, intérêt composé. Clause résolutoire.

Enregistrée le 12 juin 1896 No. 62256.

D 41, 771, 65454

Partage entre Charles Henri Sournieux,
Jean Théophile Sournieux, Henri Girard & Olivier Secours,
passé à Montréal le 17 mars 1895 Am. Archambault
N.P. par lequel le dit Olivier Secours aura pour sa
part entre autres les lots nos. 8-612 & 8-613 du village
d'Hoche-laga.

Enregistré le 29 janvier 1897 No. 65454.

D 57, 880, 87772

Vente par Charles Henri Sournieux à
Elzéar Lapointe, passée à Maisonneuve le 6 Décembre
1900 M. G. Le Crémant N.P. du lot no. 8-613 du village
d'Hoche-laga, avec droit en commun dans les
ruelles y dérivées, moyennant trois cent cinquante
piastres comptant.

Enregistrée le 7 Décembre 1900 No. 87772.

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés.

Donné sous

mon seing à Montréal, ce quatorzième jour de
Janvier mil neuf cent quinze à neuf heures
avant-midi.

Charles H. Sournieux
Régistrateur



Ely. Lapointe

Le 14 Janvier 1915

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTÉS DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

vs.

Nos. 8-612 & 8-613

du

Village d'Hochelaga

\$ 4.65 ✓

Page ce jour \$ 5.65 pour le
cont. et pour de ce cont. de
reche. 16/1/15
par E. P. P. P. P. P.
P. P. P. P. P.

X
2
4
6

P25/B1,150

1 2 5



E. Lapointe
Vol. 16-17 #5. 200.01

DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES

Comtés de Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

Laralle Cote's
A la demande de Louergan & Legault contre les lots
Nos 8-612 & 8-613 sur plan & livre de renvoi offici-
els du Village d'Hochelaga depuis le quatorze
Janvier mil neuf cent quinze à ce jour, à l'ex-
clusion des entrées affectant le lot originaire savoir
Aucun

Tout ce dont je donne le certipical à trois intéressés
Donné sous mon seing à
Montréal ce dixième jour de Janvier mil neuf
cent dix-sept à onze heures avant midi.



Maupin
Le Procureur

OK
JAA *Elmer Lapointe*
Le 10 janvier 1917

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTES DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

^{25.}
8-612 & 613

du

Village d'Hochelaga
\$ 10

Elmer Lapointe

X 2 4 6 P25/B1,150 1 2 7

125-30-4¹⁰

4 10

BULLETIN DE PRESENTATION

CITE DE MAISONNEUVE

Nous, soussignés, électeurs du quartier CENTRE
 de la Cité de Maisonneuve, nommons par les présentes
 M. JOSEPH OVIDE TREMBLAY, boucher -----
 No. 711 Rue Lasalle candidat à l'élection
 qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
 siège No. 1 dudit quartier CENTRE de la Cité
 de Maisonneuve.

EN FOI DE QUOI nous avons signé à Maisonneuve ce
onzième ----- jour du mois de janvier 1917.

-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----

- ↓ *Leinted*
 Mheald Ranchamp 1450 *Letourmy*
- ↓ Wilfrid Chabonneau marchand 248 Lasalle *prop*
- ↓ *Restaurateur*
 Honoré Lafleur 687 Lasalle
- ↓ J. G. Douville 668 *ballonnetier* *propriétaire* Letourmy
- ↓ Louis Parent 386 *Epicier* Lasalle *propriétaire*
- ↓ Médéric Lacroix 706 *Letourmy*
- ↓ Louis Lawrence marchand 56 Lasalle
- ↓ Raoul Bouthier marchand 56 *Lasalle*
- ↓ P. Fortin *Comptable* - 918 Lasalle
- ↓ Theo Loupin 539 *Epicer* St-Collin
- ↓ Laron, *imprimeur* 281 Lasalle *propriétaire*

111

L. M. Robert 327 Lasalle Boucher
Roch Charles 69 Lasalle Epicier
Jinon Desrosiers 62 Lasalle Maçonneur (Charité)
Joseph Girard ~~prop~~ propriété fourgoies 745 Lasalle
E. Gifford propriétaire 512 Lasalle Copier boulon
Joseph Gravel prop 590 Lasalle Maçonneur
E. Conrad Gaudreau 247 Lasalle propriétaire boulanger

Fin

Emile Goyette 735 Lasalle maïsonneuve
Emile Girard 707 Lasalle maïsonneuve
J. Belanger 602 Belair maïsonneuve
J. Roy 843 Lasalle maïsonneuve

Je, John. Rivière, ingénieur de la Cité de Maisonneuve,
jure solennellement que je connais MM. Ubald Beauchamp,
Roméo Lépine, J.C. Douville, Louis Parent, Médéric Lacroix,
Louis Laurence et P. Fortin, & autres

qu'ils sont habiles, comme électeurs municipaux du Quartier ^{et}
Centre à voter à une élection d'un conseiller pour re-
présenter ledit quartier Centre, Siège No 1, et
qu'ils ont respectivement signé le bulletin de présentation
qui précède, de leurs signatures ou marques, en ma présence,
et de plus que je connais ledit Jos. Ovide Tremblay
qui y est nommé candidat et qu'il a signé son consentement
à la présentation en ma présence.

Assermenté devant moi à Maisson-
neuve, ce treizième jour de
janvier 1917.

*J. O. Tremblay;
S. Ovide*

John Rivière

Signé par lesdits électeurs en présence de M. John
Rivière, ingénieur de la Cité de Maisonneuve -----

Je, ledit Joseph Ovide Tremblay boucher de la Cité de
Maisonneuve,
nommé dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens
à cette présentation.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième
jour de janvier 1917.

J. O. Tremblay



ARCHIVES MUNICIPALES

Hôtel de Ville

Montréal le 27 mai 1919. 19

Dossier de Maisonneuve,
no 125-30-4.10.

Je soussigné, certifie avoir reçu ce jour, du
Service des Archives municipales de Montréal, le
document suivant:

Certificat de recherches, Div.d'Enrg.
des Comtés de Hochelaga et de Jacques-
Cartier, no 8-417, 13 janvier 1917.
Dernière vente enregistrée à Montréal,
no 195,269.

J. O. Tremblay

711 ave de Lasalle,
Maisonneuve.

Identifié à mon bureau par M. Fortin
du Service du Trésor municipal.

A Montréal, le 27 mai 1919

Province de Québec,
District de Montréal,
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Cité
de Maisonneuve, certifie que le ou les immeubles suivants
sont portés au rôle d'évaluation en force de cette Cité
comme appartenant à M. Joseph Ovide Tremblay, boucher de la
Cité de Maisonneuve,

savoir:

Le lot numéro 8-417 des plan et livre de renvoi officiels
du Village Incorporé d'Hochelaga, porté au rôle d'évaluation
en force pour l'année courante, à la somme de six mille
piastres (\$6000.00);

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce treizième
jour de janvier 1917.

 Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

Province de Québec,
District de Montréal,
~~Ville~~ de Maisonneuve.
Cité

Déclaration de Mr. Joseph Ovide Tremblay, de la Cité de Maisonneuve à être déposée et remise entre les mains du Secrétaire-Trésorier de la ~~Ville~~ Cité de Maisonneuve, avant la mise en nomination.

Je, soussigné, Joseph Ovide Tremblay, boucher de la Cité de Maisonneuve ----- candidat à l'élection qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le quartier Centre, S.No.1 de la Cité de Maisonneuve, au Conseil de cette Cité, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare:

10. Que je suis du sexe masculin, majeur et sujet de Sa Magesté;

20. Que je sais lire et écrire;

30. Que j'ai eu ma résidence ou place d'affaires dans les limites de cette ~~Ville~~ Cité, pendant les six mois précédant cette élection;

40. Que je suis habile suivant la loi et que j'ai le sens d'éligibilité requis pour exercer les fonctions de Conseiller de la ~~Ville~~ Cité de Maisonneuve;

50. Que je possède comme propriétaire depuis douze mois en mon nom propre, tel qu'il appert au certificat authentique que je transmets avec la présente, le ou les immeubles qui me rend ou me rendent éligible, savoir:

Le lot Numéro 8-417 des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga;

60. Que je transmets avec la présente un certificat démontrant que je suis porté au rôle d'évaluation en force de cette ~~Ville~~ Cité, comme propriétaire de cet ou ces immeubles.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième jour du mois de ~~Mars~~ ^{JANV.} mil neuf cent-dix-sept.

Prise et assermentée devant moi à
Maisonneuve, ce treizième jour
du mois de ~~Mars~~ ^{JANV.} mil neuf cent-dix-sept.

J O Tremblay

J O Tremblay Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

125-30-4^u4^u

BULLETIN DE PRÉSENTATION

CITÉ DE MAISONNEUVE

Nous, soussignés, électeurs du quartier CENTRE
de la Cité de Maisonneuve, nommons par les présentes
M. Oscar Lalonde, marchand de meubles,
No. 55 Rue Desjardins candidat à l'élection
qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
siège No. 2 dudit quartier Centre de la Cité
de Maisonneuve.

EN FOI DE QUOI nous avons signé à Maisonneuve ce
dixième jour du mois de janvier 1917.

Noms	Occupation	Qualité donnant le cens electoral	Residence
✓ Alimentaire Associé propriétaire			172 Ave Lasalle
✓ Telesphore Prud'homme	Relieur	Locataire	315 Lasalle
✓ Amour Choquette	Locataire	Mecanicien	642 Adam
✓ Jos Telesphore Houle	(M. Tailleur)	Locataire	429 Adam
✓ Nap St Marie	marchand	Locataire	243 Louise
X ✓ St. Hubert cordonnier		Locataire	115 Louise
✓ James Herbert Facteur		Locataire	24 Desjardins
✓ G. A. Kueen Manager		Tenant	517 St. Hubert
✓ J. Bermand Marchand		Locataire	525 Ste Catherine
✓ Eug Beward		Commis Marchand	156 Lasalle
✓ Jos Laford	marchand	Tailleur	Locataire 167 Louise
✓ W Samoths	Morloger	Locataire	559 St. Catherine
✓ E. A. Bergeron	Watch maker	Locataire	
✓ Cher Herbert marchand		Locataire	246 Lasalle
✓ Nail Rainville employé banque		Locataire	220 Lasalle
			636 Adam

Locataire

- * ✓ Valery Levee Epicier 700 Adam st
- * ✓ J. M. Morin 222 Lasalle
Boucher Piepin
- Albert Villeneuve 544 Lasalle. Con. Bord. Loc.
- x ✓ J. Laron, ~~emp. rem. cur. prop.~~ 87 Lasalle Masson
- x ✓ J. M. Saucier 562. Ste. Catherine mais. Horloger Prop.
- x ✓ J. P. Robitaille 240 Lasalle marchand
- J. P. Gohi Mfg Locataire 884 Lasalle Prop
- Nep Starnel Prop. 889 lall on Benjamin

Signé par lesdits électeurs en présence de Alex.
Chouinard, voyageur de commerce.

Je, ledit Oscar Lalonde, marchand de la Cité de Maisonneuve,
nommé dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens
à cette présentation.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième
jour de janvier 1917.

Oscar Lalonde

Province de Québec,
District de Montréal,
~~Ville~~ de Maisonneuve.
Cité

Déclaration de Mr. Oscar Lalonde, de la Cité de Maisonneuve
à être déposée et remise entre les mains du Secrétaire-Trésorier
de la ~~Ville~~ de Maisonneuve, avant la mise en nomination.

Je, soussigné, Oscar Lalonde, marchand de la Cité de
Maisonneuve ----- candidat à l'élec-
tion qui doit avoir lieu d'un Conseiller pour représenter le
quartier Centre -~~e~~- de la ~~Ville~~ de Maisonneuve, au Conseil
de cette ~~Ville~~ Cité, étant dûment assermenté sur les Saints Evangi-
les, déclare:

10. Que je suis du sexe masculin, majeur et sujet de Sa
Majesté;

20. Que je sais lire et écrire;

30. Que j'ai eu ma résidence ou place d'affaires dans
les limites de cette ~~Ville~~ Cité, pendant les six mois précédant
cette élection;

40. Que je suis habile suivant la loi et que j'ai le sens
d'éligibilité requis pour exercer les fonctions de Conseiller
de la ~~Ville~~ de Maisonneuve;

50. Que je possède comme propriétaire depuis douze mois
en mon nom propre, tel qu'il appert au certificat authentique
que je transmets avec la présente, le ou les immeubles qui me
rend ou me rendent éligible, savoir:

Le lot numéro 14-118 des plan et livre de renvoi officiels du
Village Incorporé d'Hochelega.

60. Que je transmets avec la présente un certificat démon-
trant que je suis porté au rôle d'évaluation en force de cette
~~Ville~~ Cité, comme propriétaire de cet ou ces immeubles.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce treizième
jour du mois de ~~Mars~~ ^{JANVIER} mil neuf cent-dix-sept.

Prise et assermentée devant moi à
Maisonneuve, ce treizième --- jour
du mois de Mars mil neuf cent- dix-sept.

Oscar Lalonde

J. B. Martin Séc.-Trés.

de la ~~Ville~~ de Maisonneuve.
Cité

*o. sige
no 2
o.h.
M.*

Je, Alex. Chouinard, voyageur de commerce de la Cité de
Maisonneuve -----
jure solennellement que je connais MM. Clément Robitaille,
Télesphore Prud'homme, Armour Choquette, Nap.Ste.Marie,
Omer Hébert, J.E.Bénard & Jos.Fafard, Valiny Levac, Jos.Morin,
H.Caron, J.T.A.Gaucher, Wilfrid Charbonneau & autres

et
qu'ils sont habiles, comme électeurs municipaux du Quartier
Centre à voter à une élection d'un conseiller pour re-
présenter ledit quartier Centre, Siège No 2, et
qu'ils ont respectivement signé le bulletin de présentation
qui précède, de leurs signatures et marques, en ma présence,
et de plus que je connais ledit Oscar Lalonde -----
qui y est nommé candidat et qu'il a signé son consentement
à la présentation en ma présence.

Assermenté devant moi à Maisonneuve, ce treizième jour de
janvier 1917.

Alexandre Chouinard
J. A. M. M.
Secrétaire.

Province de Québec,
District de Montréal,
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Cité
de Maisonneuve, certifie que le ou les immeubles suivants
sont portés au rôle d'évaluation en force de cette Cité
comme appartenant à M Oscar Lalonde, de la Cité de Maisonneuve,

savoir:

Le lot numéro 14/118 des plan et livre de renvoi officiels
du Village Incorporé d'Hochelaga, porté au rôle d'évaluation
en force pour l'année courante, à la somme de deux mille cinq
cents piastres (\$2,500.00) ----

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce treizième
jour de janvier 1917.

 . Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

Oscar Lalonde



DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES

Comtés de Hochelaga et Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

A la demande de Oscar Lalonde contre le lot

N^o 14-118 aux plans & livres de renvoi officiels
du Village d'Hochelaga depuis le quatorzième
octobre mil neuf cent dix à ce jour savoir:

N^o 131-202, 180264

Lequel par Marie Marsau
Lapierre veuve de Joseph Belle dit Lagrenade
Par acte déposé à Oscar Lalonde passé à Mascouneuve
sous les 62645 le 12 Octobre 1910 J. T. Legault N.P. du lot N^o
il appartient par le 14-118 du Village d'Hochelaga avec droit
de la balance du dans la rue et di crite moyennant sept
prix de vente cent cinquante francs dont deux cent cinquante francs long
ci-contre tant intérêt à six pour cent sur la balance
62645 Privilège de vendeur.

Enregistré le 7 novembre 1910 N^o 180264

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés

Donné sous mon seing

à Montréal ce dixième jour de janvier mil
neuf cent treize à neuf heures avant midi

Charles Brocroube
Régistrateur

Et depuis, à la demande de

M. J. Gervinot à ce jour, savoir:

Aucun.

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés

Donné sous

mon seing à Montréal, ce quinzième jour de janvier
mil neuf cent quinze à neuf heures avant midi.

Charles Brocroube
Régistrateur



Le 10 Janvier 1913

DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES COMTES DE

Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

25.

No. 14-118

du

Village d'Hochelaga

\$ 1.55

\$ 110.
.

[Signature]

X
2
4
6

P25/B1,150

143



DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES

Comtés de Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

À la demande de Louergan, Legault & Messier contre
le lot n° 14-118 aux plans l'un de renvoi officiels du
Village d'Hochelaga, depuis le quinze janvier mil neuf
cent quinze, à ce jour, savoir:

E/110 300981

Prêt par Isaie Houot & Hélène
Lafontaine son épouse, à Oscar Lalonde, passé à
Montréal le 4 juin 1913 - T. G. Crispin N.P. affectant
le lot n° 14-118 du Village d'Hochelaga en sûreté du
paiement de huit cents piastres. Intérêt à sept pour
cent. Hypothèque additionnelle de quatre vingt pias-
tres en garantie des accessoires.

Enregistré le 8 juin 1913 n° 300981
Contre dont je donne certificat à tous intéressés

Donné sous mon seing à Mont
réal ce onzième jour de janvier mil neuf cent dix
sept, à neuf heures de l'avant midi.

[Signature]



2500. *U. K. J. J.*
Le 11 Janvier 1917

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTES DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

us.
No 14-118

du
Village d'Hochelaga,
lot 55

Oscar Lalonde -

X
2
4
6
P25/B1,150
1
4
5